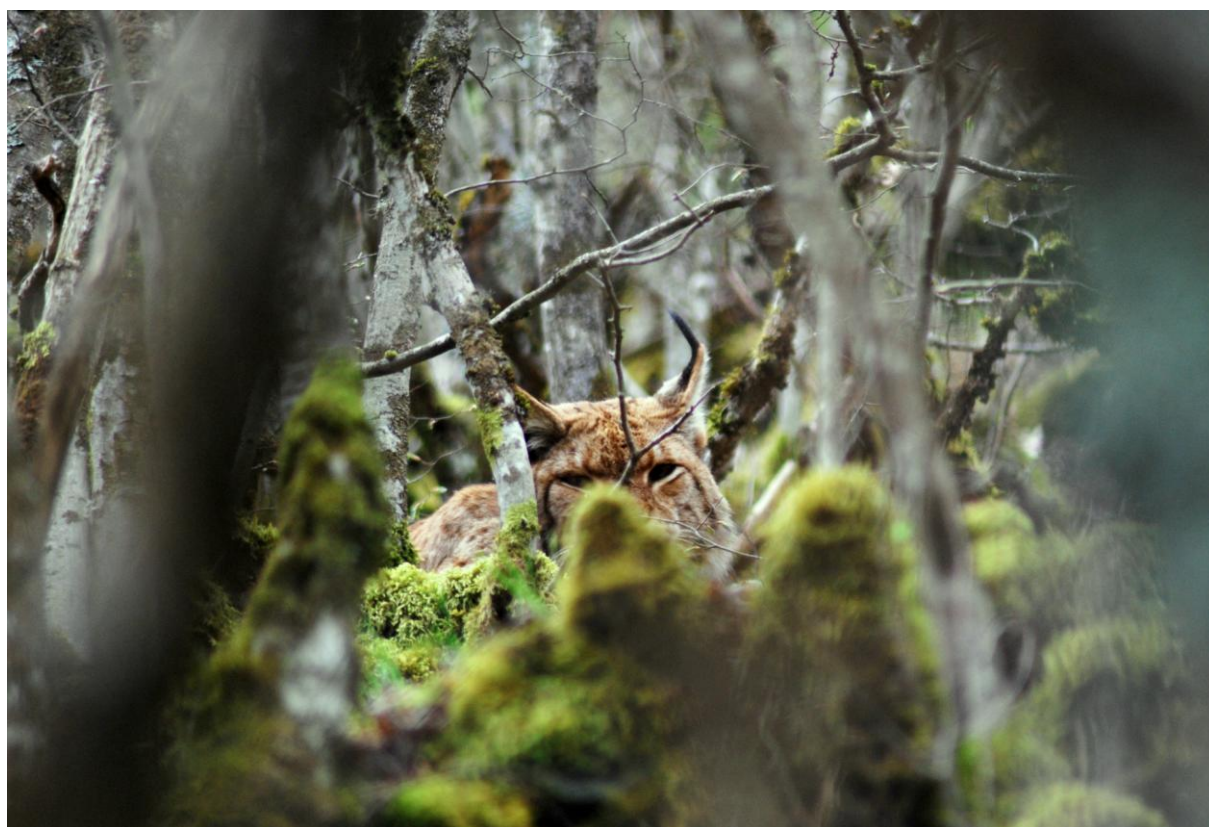


**Stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour le
sauvetage et la conservation du lynx des Balkans**
Lynx lynx balcanicus
2026–2035

**VERSION PRÉLIMINAIRE FINALE SOUMISE AUX CONVENTIONS DE BONN ET DE
BERNE**



Lynx des Balkans dans le parc national de Mavrovo, photo prise le 12 avril 2010

Crédit photo : BLRP, Dime Melovski

23 octobre 2025¹

¹ Ce document constitue la dernière version du projet, intégrant les révisions du comité de rédaction en réponse aux commentaires reçus de la part des principales parties prenantes et des acteurs concernés durant la phase de préparation et la période de consultation publique d'août à octobre 2025 ; il s'agit de la version soumise aux Conventions de Bonn et de Berne.

Table des matières

Résumé	3
Glossaire	4
Sigles et abréviations	6
1 Introduction	7
2 Statut du lynx des Balkans <i>Lynx lynx balcanicus</i>	9
2.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour le lynx des Balkans	9
2.2 Évaluation du Statut vert des espèces de l'UICN pour le lynx des Balkans – résultats préliminaires	12
3 Stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition	14
3.1 Analyse des menaces et arbre à problèmes	14
3.2 Objectifs pour atteindre le but	16
3.3 Résultats et actions par objectif	18
4 Cadre logique (LogFrame) de la stratégie	28
5 Mise en œuvre et révision de la Stratégie	53
5.1 Budget et financement pour la mise en œuvre de la stratégie	53
5.2 Résultats prioritaires par les États de l'aire de répartition	55
5.3 Plans d'action nationaux	64
6 Références.....	65
Appendice I – Cibles mondiales en matière de biodiversité (CMB 2030) pertinents dans le contexte de la conservation du lynx des Balkans <i>Lynx lynx balcanicus</i>	67
Appendice II – Résumé de la biologie et de l'écologie du lynx des Balkans.....	68
Appendice III – Résumé du processus.....	69
Appendice IV – Aires protégées dans l'aire de répartition du lynx des Balkans	72
Appendice V – Membres du groupe d'experts et participants aux ateliers de planification	73

Résumé

Selon la liste rouge de l'UICN, le lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) est classé comme étant en danger critique, ce qui nécessite des efforts de conservation transfrontaliers à l'échelle de son aire de répartition pour assurer sa survie.

En 2017, le lynx des Balkans a été ajouté aux *espèces de faune strictement protégées* dans l'annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).

Plus récemment, en février 2024, le lynx des Balkans a été inscrit à l'annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). La Conférence des Parties a également adopté plusieurs actions concertées, parmi lesquelles figure l'élaboration d'une stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition pour le lynx des Balkans.

En collaboration avec les représentants des autorités nationales chargées de la protection de l'environnement et de la nature dans l'aire de répartition actuelle et historique, ainsi qu'avec les parties concernées, le secrétariat de la Convention des Carpates et le bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Vienne, le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN et le Programme de rétablissement du lynx des Balkans ont élaboré la présente stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour le sauvetage et la conservation du lynx des Balkans.

Sur la base d'un rapport de statut complet et d'une analyse des menaces, 11 objectifs de conservation ont été définis et précisés par des résultats et des actions correspondants. Afin de faciliter sa mise en œuvre, cette *stratégie* sera traduite en plans d'action nationaux, adaptés aux besoins et aux conditions préalables spécifiques de chaque pays de l'aire de répartition.

Glossaire

Action	Élément du cadre logique : opération avec un acteur, une méthode et un calendrier définis pour atteindre un résultat, les objectifs et, en fin de compte, le but et la vision.
Programme de rétablissement du lynx des Balkans	Initiative de conservation transfrontalière visant à rétablir une population viable de lynx des Balkans en menant des recherches et en s'attaquant aux principales menaces qui pèsent sur cette espèce.
Groupe de spécialistes des félins	Réseau mondial de scientifiques et de défenseurs de l'environnement de renom, dédié à la préservation des espèces de félins sauvages et de leurs habitats. Il fait partie de la Commission pour la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature.
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)	Accord international visant à préserver la flore et la faune sauvages ainsi que leurs habitats naturels, et à encourager la coopération entre les pays.
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS/Convention de Bonn)	Accord international visant à préserver les espèces migratrices dans l'ensemble de leur aire de répartition.
Contrainte	Partie de l'analyse des menaces : lacune ou insuffisance sans impact direct sur la population, mais qui permet aux menaces d'avoir de tels impacts.
Menace directe	Partie de l'analyse des menaces : tout facteur menaçant actuellement la survie de l'espèce et ayant un impact direct sur la population.
Moteur	Partie de l'analyse des menaces : cause de la menace directe.
Objectif	Élément du cadre logique : un but à long terme réalisable, réaliste et mesurable pour la conservation de l'espèce.
Indicateur	Élément du cadre logique : paramètre utilisé pour mesurer la réalisation d'un résultat en mettant en œuvre des actions.
Union internationale pour la conservation de la nature	Organisation mondiale composée d'organismes gouvernementaux et d'organisations de la société civile qui œuvrent pour la conservation de la nature et l'utilisation durable des ressources naturelles.
Évaluation du Statut vert des espèces de l'UICN	Évaluation estimant le rétablissement des populations d'espèces et le succès de leur conservation.
Évaluation de la Liste rouge de l'UICN	Évaluation estimant le risque d'extinction d'une espèce. Sur la base de cinq critères quantitatifs, les espèces sont classées dans l'une des neuf catégories de menace.

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal	Cadre mondial adopté en 2022 lors de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité, définissant des objectifs et des cibles visant à enrayer et inverser l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2050.
Cadre logique (LogFrame)	Tableau récapitulatif de tous les éléments de la pyramide ZOPP, élaboré à l'aide de l'approche du cadre logique ; aperçu sous forme de tableau de l'ensemble de la <i>stratégie</i> .
Plan d'action national	Document stratégique décrivant en détail les résultats et les actions nécessaires dans un pays. Met en œuvre la <i>stratégie</i> globale en fonction des besoins et des conditions préalables nationaux.
Objectif	Élément du cadre logique : un résultat spécifique à atteindre pour faire face aux menaces et les surmonter afin d'atteindre l'objectif.
Opportunité	Élément du cadre logique : facteurs sociopolitiques, économiques ou culturels qui favorisent la mise en œuvre du résultat.
Arbre à problèmes	Présente tous les facteurs ayant eu un impact négatif sur l'espèce (menaces directes, moteurs et contraintes) dans le passé, le présent et l'avenir, ainsi que leurs interactions.
Aire de répartition	Tous les pays où le lynx des Balkans est actuellement présent ou a été présent par le passé.
Résultat	Élément du cadre logique : étape mesurable qui décrit ce qui doit être accompli pour atteindre le but ou l'objectif.
Risque	Élément du cadre logique : facteur négatif, indépendant de la stratégie, qui peut entraver la réalisation d'un résultat.
SMART	Critères de formulation des résultats : <u>S</u> pécifiques, <u>M</u> esurables, <u>A</u> tteignables, <u>R</u> éalistes et <u>T</u> emporellement définis
Stratégie	Ce document - Document stratégique élaboré selon l'approche du cadre logique, décrivant la vision, le but et les objectifs, et définissant les résultats et les actions requis au niveau de l'ensemble de l'unité de conservation.
Programme des Nations Unies pour l'environnement	L'autorité environnementale principale des Nations Unies, qui coordonne les efforts mondiaux pour répondre à la triple crise planétaire, à savoir le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et des écosystèmes, et la pollution.
Vision	Élément du cadre logique : un « rêve futuriste » décrivant la situation idéale (état futur souhaité pour l'espèce) à très long terme.
Zielorientierte Projektplanung (ZOPP)	Méthodologie de conception de projet, généralement employée pour la planification, le suivi et l'évaluation de projets. Elle permet de développer des éléments stratégiques selon une hiérarchie logique, résumée dans la pyramide ZOPP.

Sigles et abréviations

BLRP	Programme de rétablissement du lynx des Balkans
Cat SG	Groupe de spécialistes des félins
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CdP	Conférence des Parties
PRC	Programme de renforcement des capacités
EIE	Étude d'impact environnemental
CMB	Cadre mondial de la biodiversité
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CSE de l'UICN	Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN
GAL	Groupes d'action locale
MOU	Mémoire d'entente
PAN	Plan d'action national
ONG	Organisation non gouvernementale
ZP	Zone protégée
RP	Relations publiques
ESE	Évaluation stratégique environnementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies

1 Introduction

Depuis longtemps, la population de lynx dans le sud-ouest des Balkans est reconnue comme étant fortement menacée, comme l'indique par exemple le premier rapport sur le statut du lynx boréal (*Lynx lynx*) en Europe, rédigé pour le compte du Conseil de l'Europe ou de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) (Breitenmoser & Breitenmoser-Würsten, 1990). Le lynx des Balkans est considéré comme une sous-espèce valide du *Lynx lynx balcanicus* (cf. Kitchener et al., 2017) et figure parmi les *espèces faunistiques strictement protégées* dans [l'annexe II de la Convention de Berne](#). En 2024, le lynx boréal a également été inscrit à la Convention des Nations Unies sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn ou CMS) : l'espèce *Lynx lynx* a été inscrite à l'annexe II (espèces migratrices conservées par la conclusion d'accords), mais la sous-espèce *Lynx lynx balcanicus* a même été inscrite à [l'annexe I](#) (espèces migratrices menacées d'extinction), reconnaissant que ce taxon, fortement menacé, nécessite pour sa survie une conservation transfrontalière solennelle à l'échelle de son aire de répartition. L'inscription du lynx des Balkans dans les deux conventions est conforme à l'évaluation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui classe le lynx des Balkans dans la Liste rouge des espèces menacées™ comme espèce en danger critique (voir chapitre 2).

La proposition d'inscription du lynx boréal à la Conférence des Parties (CdP) à la CMS a été soumise par la Macédoine du Nord en tant que promoteur, ainsi que par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'Ouzbékistan en tant que co-promoteurs. Il convient de noter que trois des quatre promoteurs sont des pays situés dans l'aire de répartition du lynx des Balkans², ce qui souligne l'importance de la conservation du lynx dans le sud-ouest de la péninsule balkanique. Afin d'étayer la proposition d'inscription, la CSE/UICN (Groupe de spécialistes des félins) et le Secrétariat de la Convention des Carpates ont soumis une proposition d'action concertée, prévoyant notamment l'élaboration d'un plan de conservation à l'échelle de l'aire de répartition du lynx des Balkans. Cette proposition a été approuvée par la CdP de la CMS, et les promoteurs ont donc, en consultation avec les secrétariats de la CMS et de la Convention de Berne, et en étroite coopération avec le Programme de rétablissement du lynx des Balkans (BLRP) et le Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Vienne - Secrétariat de la Convention des Carpates, ont convoqué un groupe d'experts chargé de rédiger une stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour le sauvetage et la conservation du lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus* (la *Stratégie*), qui sera soumise aux États de l'aire de répartition et aux Conventions pour discussion. La *stratégie* suit l'approche standard pour la planification stratégique de la conservation des espèces, telle que recommandée par la CSE de l'UICN (2018) (voir A-III pour plus de détails).

Cette *stratégie* fournit un cadre général pour la conservation du lynx des Balkans et la coopération à l'échelle de l'aire de répartition sur une période d'environ dix ans (2026-2035). Il s'agit d'un document d'orientation pour les activités globales et à l'échelle de l'aire de répartition visant à préserver la population restante et à rétablir la population de lynx des Balkans dans son aire de répartition historique. La situation actuelle du lynx des Balkans, espèce en danger critique, est particulièrement grave. Plus cette situation critique, caractérisée par une répartition très limitée, une faible abondance et un faible taux de recrutement, perdura, plus la diversité génétique du lynx des Balkans se dégradera. Par conséquent, il est de la plus haute importance de remédier à cette situation critique le plus rapidement possible. La *stratégie* devrait contribuer à stabiliser et à étendre les noyaux résiduels afin

² Dans le cadre de cette *stratégie*, les pays de l'aire de répartition englobent à la fois l'aire de répartition actuelle (Fig. 1) et l'aire de répartition historique (Fig. 2) du lynx des Balkans.

de recoloniser les territoires perdus, mais uniquement si des mesures de conservation adéquates sont immédiatement mises en place et appliquées dans chacun des États de l'aire de répartition résiduelle et historique. À l'échelle de l'aire de répartition, la *stratégie* ne peut couvrir toutes les exigences nationales et locales, mais sert plutôt de modèle pour l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) plus spécifiques (voir chapitre 5.3). Les PAN permettront également de concrétiser et de mettre en œuvre les résultats et les activités, par exemple en définissant les calendriers, les acteurs et les budgets.

Restaurer la nature et assurer la prospérité de la biodiversité constitue une solution rapide et abordable pour l'absorption et le stockage du carbone. Il s'agit de l'un des piliers fondamentaux du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 qui s'y rapporte. Les priorités du [Pacte vert pour l'Europe](#) sont les suivantes :

- protéger notre biodiversité et nos écosystèmes,
- réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols,
- évoluer vers une économie circulaire,
- améliorer la gestion des déchets,
- assurer la durabilité de notre économie bleue et de nos secteurs de la pêche.

Par ailleurs, la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) est un plan global à long terme visant à protéger la nature et à placer la biodiversité européenne sur la voie de la restauration, dans l'intérêt des citoyens, du climat et de la planète. La stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 est un plan global, ambitieux et à long terme visant à protéger la nature et à inverser la dégradation des écosystèmes. Cette stratégie vise à engager la biodiversité européenne sur la voie de la restauration d'ici 2030 et comprend des actions et des engagements spécifiques,³ notamment mettre un terme à l'extinction des espèces, assurer une protection juridique d'au moins 30 % de la superficie terrestre et marine de l'UE, et intégrer des corridors écologiques dans le cadre d'un véritable réseau transeuropéen de protection de la nature. Plus précisément, le plan de restauration de la nature de l'UE prévoit la restauration de 30 % des habitats et des espèces qui ne sont actuellement pas dans un bon état de conservation.

De plus, cette stratégie correspond également à la [vision](#) et au [plan stratégique](#) de la Convention de Berne pour la période allant jusqu'en 2030. Selon cette vision, d'ici 2030, le déclin de la biodiversité doit être enrayeré pour permettre la restauration de la faune sauvage et des habitats, améliorer la vie des populations et contribuer à la santé de la planète. En particulier, l'objectif 2 du plan stratégique fait référence à l'amélioration du statut de conservation des espèces menacées, à l'augmentation de l'abondance des espèces indigènes et à la fin des extinctions provoquées par les activités humaines.

Le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal a été adopté lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 15) à l'issue d'un processus de consultation et de négociation de quatre ans. Ce cadre historique, qui soutient la réalisation des objectifs de développement durable et s'appuie sur les plans stratégiques précédents de la Convention, définit une voie ambitieuse pour atteindre la vision mondiale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. Parmi les éléments clés du cadre figurent 4 objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030.

En adoptant le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal, toutes les Parties se sont engagées à définir des objectifs nationaux pour sa mise en œuvre (processus en cours), tandis que tous les autres acteurs ont été invités à élaborer et à communiquer leurs [propres engagements](#). Le Cadre

³ https://environment.ec.europa.eu/strategy/biodiversity-strategy-2030_en

mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal comporte 23 cibles mondiales orientées vers l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie allant jusqu'à 2030. Les actions définies dans chaque cible doivent être lancées immédiatement et achevées d'ici 2030. Ensemble, les résultats permettront d'atteindre les objectifs axés sur les résultats pour 2050. Les actions visant à atteindre ces cibles doivent être mises en œuvre de manière cohérente et conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses Protocoles, ainsi qu'à d'autres obligations internationales pertinentes découlant des accords multilatéraux sur l'environnement ratifiés, en tenant compte des contextes, des priorités et des conditions socioéconomiques de chaque pays.

La mise en œuvre de la *stratégie* à l'échelle de l'aire de répartition et des plans d'action nationaux connexes pour la conservation du lynx des Balkans, de ses proies et de ses habitats contribuera, pour chaque État de l'aire de répartition, à atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal ([CMB 2030](#)) visant à respecter la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles (y compris l'alignement des obligations d'autres accords multilatéraux sur l'environnement) et, pour les États membres de l'Union européenne, la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Cela concerne principalement la cible 4 du CMB 2030 : « Stopper l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage ». Cette cible comporte trois composantes distinctes mais liées entre elles :

- (a) des mesures de gestion doivent être prises pour mettre fin aux extinctions causées par l'homme d'ici 2030 et réduire le risque d'extinction, en particulier pour les espèces menacées ;
- (b) des mesures de gestion doivent être prises pour maintenir et restaurer la diversité génétique, parmi toutes les espèces ;
- (c) des mesures doivent être prises pour gérer les interactions entre l'homme et la faune afin de minimiser les conflits entre l'homme et la faune.

De plus amples détails sur d'autres cibles connexes sont présentés à l'Annexe I.

2 Statut du lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus*

Depuis 2006, de nombreuses mesures visant à la conservation du lynx des Balkans ont été mises en œuvre, principalement dans le cadre du [Programme de rétablissement du lynx des Balkans](#). Jusqu'à présent, ce programme international s'est concentré sur la conservation des populations et des occurrences restantes et a établi une base de connaissances grâce à des recherches en sciences naturelles et sociales et à un programme de suivi continue. Afin d'évaluer l'état de conservation et le risque d'extinction du lynx des Balkans, des évaluations de la Liste rouge de l'UICN ont été réalisées en 2015 (Melovski et al., 2015) puis à nouveau en 2025 (chapitre 2.1 ; Melovski et al., en préparation a), désormais complétées par une évaluation du Statut vert des espèces (Melovski et al., en préparation b), qui évalue le potentiel de rétablissement du lynx des Balkans (chapitre 2.2).

2.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN pour le lynx des Balkans

Selon les critères de la Liste rouge de l'UICN, le lynx des Balkans a été classé comme en danger critique (CR) selon le critère D en 2015 (Melovski et al. 2015), ainsi qu'en 2025 (Melovski et al., en préparation a), avec un nombre de lynx indépendants (adultes et subadultes) identifiés entre le 01/05/2020 et le 30/04/2025 de seulement 45 individus. La population est fragmentée, avec le cœur de l'aire de répartition situé en Macédoine du Nord et plusieurs individus isolés en Albanie et au

Kosovo (selon la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)⁴, ce qui reflète sa distribution inégale.

Outre les menaces telles que la chasse illégale, la dégradation de l'habitat et l'épuisement des proies, des études génétiques récentes révèlent une diversité nucléotidique extrêmement faible, parmi les plus basses jamais enregistrées pour une population de lynx boréal, ainsi qu'un coefficient de consanguinité élevé (Gonev, 2025). Ces constatations témoignent de l'urgence des mesures de conservation, le renforcement des populations apparaissant comme une stratégie probable et nécessaire. Un examen détaillé des menaces est présenté au chapitre 3.1.

⁴ Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent document doivent être comprises en pleine conformité avec la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice de son statut

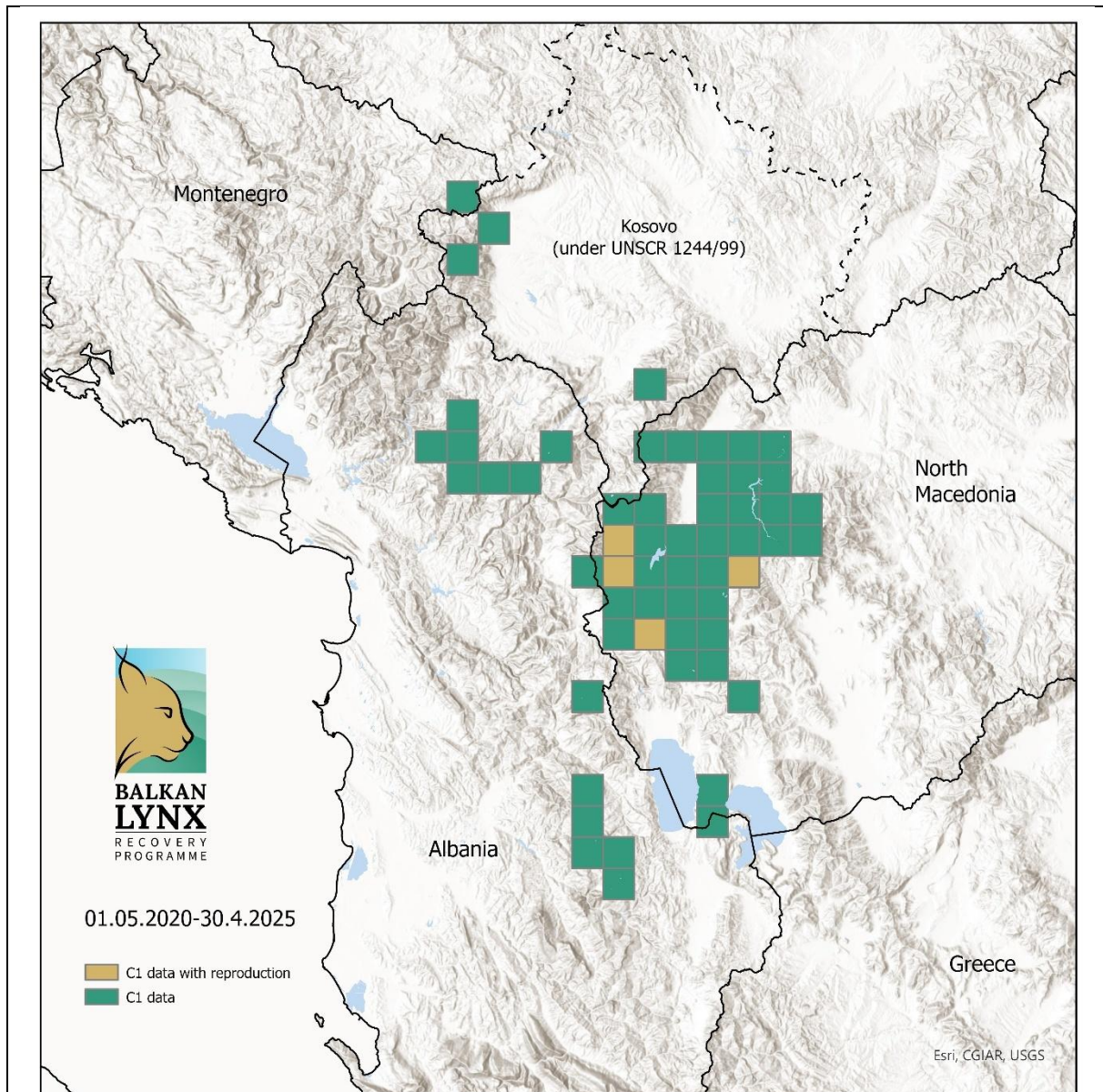


Fig. 1. La présence de lynx a été cartographiée à l'aide d'une grille de 10 × 10 km pour la période du 01/05/2020 au 30/04/2025. La catégorie C1 représente les données vérifiées (« faits incontestables »), telles que les photographies géoréférencées confirmées de lynx, les échantillons génétiques, les registres des individus capturés et décédés. La carte comprend également des données télémétriques obtenues à partir de colliers GPS placés sur des lynx.

2.2 Évaluation du Statut vert des espèces de l'UICN pour le lynx des Balkans – résultats préliminaires

La Liste rouge des espèces menacéesTM de l'UICN (Liste rouge) fournit une mesure normalisée du risque d'extinction. Cependant, la prévention de l'extinction n'est pas le seul but de la conservation, l'objectif ultime étant le rétablissement de sous-populations viables, capables d'assurer des fonctions écologiques à des niveaux de référence, sur l'ensemble de l'aire de répartition indigène (c'est-à-dire historique) (Fig. 2). En 2021, le Statut vert des espèces de l'UICN (Statut vert) a été mis en place afin de fournir une évaluation standardisée de l'état de rétablissement, complétant ainsi la Liste rouge pour offrir une image plus complète du statut d'un taxon et encourager des objectifs de conservation plus ambitieux (Groupe de travail sur le Statut vert des espèces de l'UICN, 2024). Le statut Vert a deux objectifs principaux : 1) évaluer l'état de rétablissement (en tenant compte de la viabilité, de la représentation spatiale et de la fonctionnalité écologique) et 2) mesurer et encourager l'impact de la conservation (Groupe de travail sur le Statut vert des espèces de l'UICN, 2024).

Une évaluation du Statut vert des espèces pour le lynx des Balkans est en cours de préparation. Cependant, une évaluation préliminaire de l'état actuel de rétablissement du lynx des Balkans a révélé que la sous-espèce se trouvait dans la catégorie des espèces en **diminution critique** (Melovski et al., en préparation b). Ce résultat préliminaire met en évidence le grave appauvrissement et le risque élevé d'extinction auxquels est confronté le lynx des Balkans (conformément à l'évaluation de la Liste rouge qui le classe comme espèce en danger critique – voir chapitre 2.1). L'évaluation préliminaire examine également l'impact passé, prévu et potentiel futur des mesures de conservation sur la sous-espèce. L'évaluation souligne que les efforts de conservation déployés par le passé ont été déterminants pour le lynx des Balkans, voire ont peut-être empêché l'extinction de la sous-espèce (Melovski et al., en préparation b). Même si les dix prochaines années constituent une période trop courte pour espérer un rétablissement significatif, elles n'en resteront pas moins cruciales pour la conservation du lynx des Balkans. Le lynx des Balkans est confronté à une situation critique ; cependant, les mesures de conservation en cours et prévues devraient permettre d'éviter son extinction et de préserver l'espèce au cours de la prochaine décennie (Melovski et al., en préparation b). Malgré le statut en danger critique de la sous-espèce et son potentiel de rétablissement limité à court terme, il existe un potentiel important de rétablissement du lynx des Balkans à long terme, grâce à des efforts de conservation continus et intensifiés. Au cours des 100 prochaines années, si toutes les mesures de conservation plausibles sont mises en œuvre avec une efficacité maximale, la population de lynx des Balkans pourrait augmenter, regagner une grande partie de son aire de répartition historique et même atteindre des niveaux de fonction écologique de référence dans certaines parties de cette aire. De plus, si la conservation du lynx des Balkans est couronnée de succès et que les populations de lynx des Carpates continuent de croître dans la région, les fonctions écologiques vitales du lynx boréal pourront être assurées dans toute l'aire de répartition historique du lynx des Balkans (Melovski et al., en préparation b). Il convient de noter que, compte tenu de plusieurs menaces importantes actuelles et émergentes (voir chapitre 3.1), la survie et le rétablissement du lynx des Balkans dépendent fortement du succès des mesures de conservation. Cela souligne l'importance d'une planification stratégique efficace et de la mise en œuvre ultérieure de mesures de conservation pour cette sous-espèce de lynx en danger critique et en diminution critique.

L'évaluation préliminaire du Statut Vert a été réalisée à l'aide des documents d'évaluation mis à disposition par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, parallèlement à l'évaluation préliminaire de la sous-espèce pour la Liste rouge (Melovski et al., en préparation a). Il convient de

noter que l'évaluation du Statut Vert de l'espèce n'est pas définitive tant qu'elle n'a pas été examinée et publiée sur le site Web de la Liste rouge.

3 Stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition

La stratégie consiste en un ensemble d'éléments de planification classés par ordre d'importance et axés sur des objectifs (voir A-III pour plus de détails), allant d'une déclaration ambitieuse (la vision) à des résultats concrets et bien établis (les résultats) à atteindre au moyen d'actions pratiques.

La **vision** pour la conservation du lynx des Balkans est la suivante :

L'existence à long terme d'une population viable de lynx des Balkans, en harmonie avec les communautés locales et soutenue par celles-ci.

Ceci est abordé à travers un **objectif** plus concret :

D'ici 2040, le lynx des Balkans devrait être reclassé au moins dans la catégorie En danger selon les critères de la Liste rouge de l'UICN, avec une population en augmentation et une aire de répartition grandissante.

3.1 Analyse des menaces et arbre à problèmes

Afin de définir des sous-objectifs pertinents et inhérents, les objectifs (voir chapitre 3.2), les menaces et les contraintes ayant un impact négatif sur le lynx des Balkans ont été analysés et représentés dans un arbre à problèmes (Fig. 2).

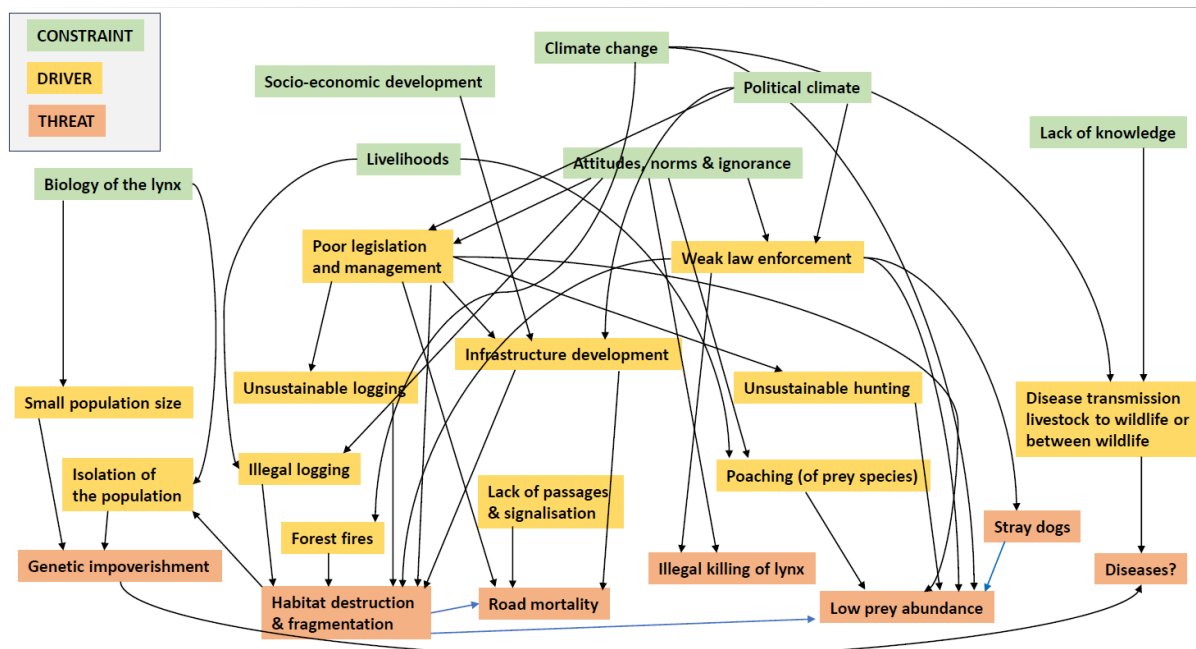


Fig. 2. Arbre à problèmes résumant les menaces directes, les moteurs qui sous-tendent ces menaces et les contraintes limitant l'impact des interventions de conservation pour le lynx des Balkans. Pour des explications plus détaillées, voir le texte ci-dessous et A-III.

Cet arbre à problèmes met en évidence le fait que les menaces qui pèsent sur le lynx des Balkans ne sont pas isolées, mais résultent plutôt d'un ensemble de facteurs biologiques, sociaux et institutionnels qui interagissent entre eux. Les stratégies de conservation doivent donc aller au-delà de l'atténuation

immédiate des menaces pour traiter les causes profondes, telles que la faiblesse de la gouvernance, l'engagement insuffisant du public et les pressions socio-économiques, tout en renforçant la population grâce à des activités ciblées telles que la restauration de l'habitat, l'amélioration de l'application de la loi, le rétablissement des proies et, éventuellement, le renforcement de la population de lynx. Il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte ces voies interconnectées afin d'assurer la survie à long terme du lynx des Balkans dans son aire de répartition d'origine, aujourd'hui fortement réduite et fragmentée.

Afin de faciliter la prise en compte de tous les facteurs défavorables à la conservation du lynx des Balkans, il est utile de distinguer les **contraintes**, les **moteurs** sous-jacents et les **menaces** directes qui pèsent sur la population de lynx :

Les contraintes sont des facteurs contextuels généraux qui déterminent les conditions dans lesquelles les menaces apparaissent. Pour le lynx des Balkans, les principales contraintes sont les suivantes :

- La biologie du lynx, en particulier son cycle biologique et son organisation spatiale, limite naturellement la croissance et l'expansion de sa population.
- Les moyens de subsistance des populations et le développement socio-économique exercent des pressions sur l'utilisation des terres et renforcent la dépendance à l'égard des ressources naturelles.
- Les changements climatiques accentuent la dégradation des habitats et modifient la dynamique écologique.
- Le climat politique influence à la fois les priorités en matière de conservation et la capacité à assurer une gouvernance efficace.
- Les attitudes, les normes et l'ignorance ont une incidence sur la tolérance envers la faune sauvage et entravent l'application des lois sur la conservation.
- Le manque de connaissances limite l'efficacité de la gestion, en particulier en ce qui concerne les maladies et la dynamique des écosystèmes.

Les moteurs sont des facteurs plus directs qui peuvent découler des contraintes et générer des menaces spécifiques pour la population de lynx :

- La petite taille des populations et leur isolement (moteurs biologiques) augmentent la vulnérabilité à la consanguinité et à l'extinction locale.
- L'exploitation forestière illégale et le braconnage, souvent motivés par la recherche de moyens de subsistance et renforcés par des normes sociales permissives, réduisent à la fois la qualité de l'habitat et la survie de la faune sauvage.
- Le développement des infrastructures, qui relève de priorités socio-économiques et politiques, fragmente l'habitat du lynx et crée des risques de mortalité.
- Les feux de forêt et la transmission de maladies (du bétail à la faune sauvage), tous deux exacerbés par les changements climatiques, dégradent encore davantage les écosystèmes et la santé.
- Une application insuffisante de la loi, influencée par la volonté politique et les attitudes sociétales, favorise la pratique d'activités illégales.
- L'absence de passages pour la faune et de signalisation routière, largement ignorée dans la planification des infrastructures, contribue à la mortalité animale due aux véhicules.
- Le braconnage des espèces servant de proies, la chasse non durable et l'exploitation forestière non durable réduisent la disponibilité alimentaire et compromettent l'intégrité de l'habitat.

- Une mauvaise législation et une gestion inadéquate, bien que ne faisant pas explicitement partie des contraintes, interagissent avec plusieurs moteurs et favorisent les menaces.

Ces moteurs et contraintes se traduisent par des menaces concrètes qui affectent la population de lynx et sa viabilité :

- L'appauvrissement génétique, causé par la petite taille et l'isolement de la population, réduit le potentiel d'adaptation et la résilience globale du lynx.
- La destruction et la fragmentation de l'habitat, résultant de l'exploitation forestière illégale/non durable, de l'expansion des infrastructures, des feux de forêt, d'une mauvaise planification en matière d'utilisation des terres et d'une application insuffisante de la loi.
- La mortalité animale due aux véhicules, liée au développement des infrastructures et à l'absence de mesures de planification respectueuses de la faune.
- L'abattage illégal du lynx, rendu possible par une application insuffisante de la loi et une tolérance sociale à l'égard de tels actes.
- La faible abondance de proies, due à une mauvaise gestion de la faune sauvage, notamment la chasse excessive et le braconnage des espèces servant de proies, réduit encore davantage le succès reproducteur et la survie du lynx.
- Les chiens divagants, qui ne sont pas contrôlés en raison d'un manque de contrôle institutionnel, peuvent causer des perturbations et entraîner une concurrence.
- Les maladies, en particulier celles provenant du bétail domestique ou de la faune sauvage, représentent un risque émergent mais mal compris.

3.2 Objectifs pour atteindre le but

Les menaces, les moteurs et les contraintes identifiés dans l'arbre à problèmes (Fig. 2 ; chapitre 3.1) ont été regroupés en une série de thèmes (Fig. 3 ; A-III pour obtenir des explications) afin d'identifier les groupes de facteurs défavorables à la conservation du lynx des Balkans.

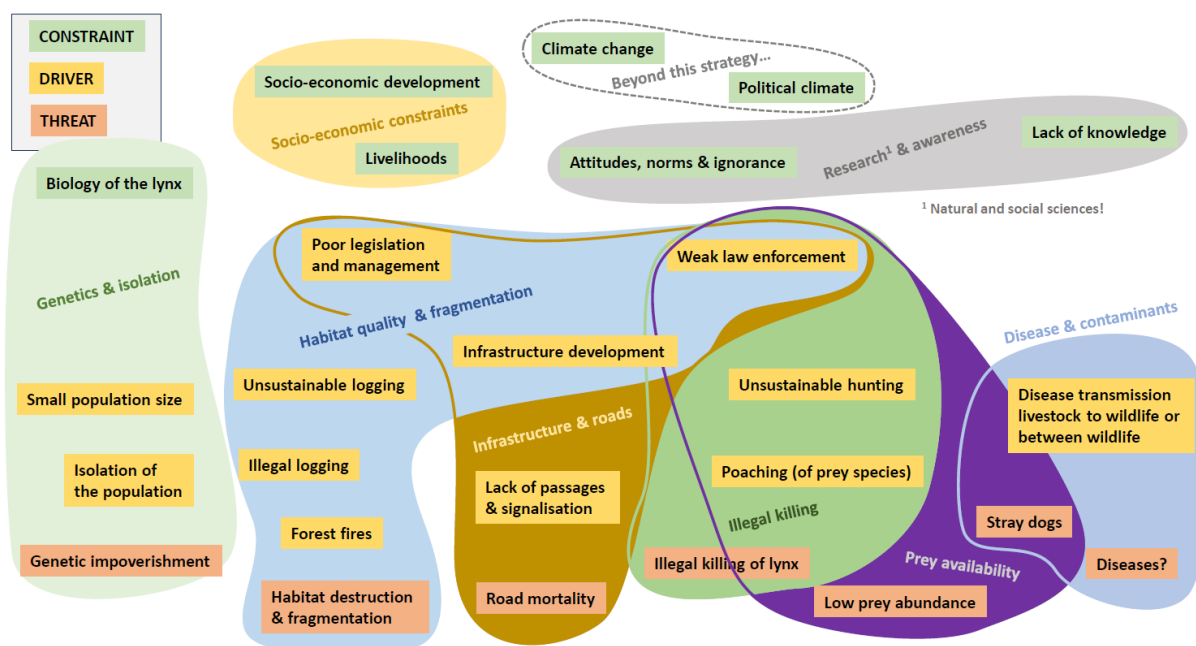


Fig. 3. Thèmes (bulles de même couleur) regroupés à l'aide de l'arbre à problèmes présenté au chapitre 3.1. Ces thèmes sont traduits en objectifs pour structurer les efforts de conservation du lynx des Balkans (voir le texte ci-dessous et A-III).

Sur la base de ces thèmes, onze objectifs ont été formulés pour la *stratégie*. Les objectifs ont été soumis par plusieurs groupes de travail et discutés en séance plénière au cours des ateliers. L'ordre des objectifs a été défini par le déroulement des ateliers et ne correspond pas à un ordre de priorité ou chronologique. Afin de faciliter la compréhension, des renvois (→/voir) vers les objectifs, résultats et actions connexes sont fournis tout au long de la *stratégie*.

Les objectifs pour atteindre le but de la *stratégie pour le lynx des Balkans* sont définis comme suit :

Objectif 1 : promouvoir un développement socio-économique durable qui tienne compte des besoins de conservation dans la planification et la mise en œuvre, en atténuant les impacts négatifs sur les populations de lynx et leurs proies et habitats.

Objectif 2 : prendre en compte et soutenir les besoins et les moyens de subsistance des populations locales afin d'obtenir leur soutien pour réduire les pratiques néfastes ou illégales qui entravent la conservation du lynx.

Objectif 3 : sensibiliser au statut du lynx des Balkans et accroître les connaissances et la compréhension scientifiques et locales de l'espèce, en soutenant sa perception positive.

Objectif 4 : accroître le soutien international, renforcer la coopération à l'échelle de l'aire de répartition (transfrontalière) et obtenir des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie de conservation par le biais de plans d'action nationaux coordonnés.

Objectif 5 : comprendre et atténuer les moteurs d'abattage illégal du lynx et de braconnage des principales espèces servant de proies.

Objectif 6 : assurer une quantité suffisante de proies dans l'aire de répartition actuelle et future du lynx des Balkans.

Objectif 7 : prévenir et atténuer la dégradation et la fragmentation de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat du lynx des Balkans et de ses proies.

Objectif 8 : minimiser la fragmentation de l'habitat causée par les développements d'infrastructures actuels et futurs, en assurant la connectivité à travers l'aire de répartition historique et en permettant la recolonisation, la dispersion et le flux génétique entre les sous-populations du lynx.

Objectif 9 : acquérir des connaissances de base sur la prévalence des maladies chez le lynx des Balkans et prévenir les épidémies.

Objectif 10 : atténuer les effets de la consanguinité grâce à un sauvetage génétique afin de créer une population de lynx des Balkans génétiquement viable.

Objectif 11 : établir et appliquer en permanence un suivi démographique, sanitaire et génétique du lynx des Balkans et maintenir un état de conservation favorable.

3.3 Résultats et actions par objectif

Objective 1. Promouvoir un développement socio-économique durable qui tienne compte des besoins de conservation dans la planification et la mise en œuvre, en atténuant les impacts négatifs sur les populations de lynx et leurs proies et habitats.

Result 1.1. D'ici 2029, les critères répondant aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats sont intégrés dans les cadres juridiques des évaluations d'impact stratégique et environnemental dans tous les pays de l'aire de répartition (y compris dans un contexte transfrontalier).

Action 1.1.1. Analyser les EES, EIE, rapports environnementaux, lois sur la protection de l'environnement et autres législations nationales pertinentes existants afin d'identifier les lacunes.

Action 1.1.2. Préparer des projets d'amendements à la législation analysée, en proposant l'inclusion de critères qui répondent spécifiquement aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats.

Result 1.2. D'ici 2035, les plans d'aménagement du territoire (au niveau national, local, des zones protégées) des pays de l'aire de répartition intègrent les besoins de conservation du lynx des Balkans (voir R 6.2).

Action 1.2.1. Élaborer et mener des programmes de renforcement des capacités sur mesure en matière d'éco-connectivité pour les planificateurs spatiaux et les décideurs (voir A 6.2.3).

Action 1.2.2. Réviser les plans d'aménagement du territoire au niveau local et des zones protégées (lorsqu'ils existent) pour intégrer les besoins de conservation du lynx.

Result 1.3. D'ici 2035, les plans de gestion des zones importantes (protégées) du lynx des Balkans (voir A-IV) intègrent des considérations de conservation du lynx des Balkans, et une gestion durable de la faune est assurée.

Action 1.3.1. Mettre à jour (ou élaborer de nouveaux) plans de gestion des zones protégées intégrant les considérations relatives à la conservation du lynx des Balkans et soutenir la mise en œuvre d'actions spécifiques de conservation du lynx des Balkans (voir A 7.2.4).

Action 1.3.2. Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du plan de gestion à l'aide d'outils normalisés (par exemple, METT) et proposer des révisions si nécessaire (voir O 4).

Result 1.4. D'ici 2028, un examen de l'impact positif ou négatif du tourisme sur la conservation du lynx des Balkans est effectué, et des recommandations sur le tourisme durable favorisant la conservation de la faune est produite et distribuée.

Action 1.4.1. Compiler un rapport sur l'impact de l'augmentation du tourisme sur la faune dans les régions importantes pour le lynx des Balkans, y compris un aperçu des recommandations sur le tourisme respectueux de la faune.

Objective 2. Prendre en compte et soutenir les besoins et les moyens de subsistance des populations locales afin d'obtenir leur soutien pour réduire les pratiques néfastes ou illégales qui entravent la conservation du lynx.

Result 2.1. D'ici 2035, des mécanismes de financement sont en place pour soutenir et préserver les pratiques traditionnelles de protection du bétail.

Action 2.1.1. Élaborer et promouvoir des mesures de protection d'urgence du bétail adaptées localement en collaboration avec les communautés locales.

Action 2.1.2. Élaborer un programme de petites subventions pour aider les communautés locales à mettre en œuvre les mesures de protection du bétail identifiées (voir A 2.2.3).

Action 2.1.3. Mettre en œuvre le programme de petites subventions dans les zones d'urgence.

Result 2.2. D'ici 2030, des groupes d'action locale⁵ sont établis dans les zones importantes pour le lynx afin de renforcer la gestion des ressources naturelles par les populations locales.

Action 2.2.1. Mettre en place au moins un groupe d'action locale, par exemple par aire (protégée) pertinente pour la conservation du lynx.

Action 2.2.2. Les groupes d'action locale élaborent leurs programmes de travail spécifiques.

Action 2.2.3. Les groupes d'action locale demandent un financement pour mettre en œuvre leurs programmes.

Résultat 2.3. D'ici 2030, la collaboration avec les sociétés de chasse est renforcée et élargie pour aligner les pratiques de chasse sur les objectifs de conservation du lynx et promouvoir une gestion durable du gibier.

Action 2.3.1. Organiser régulièrement des ateliers et des actions de sensibilisation avec les sociétés de chasse afin de promouvoir des pratiques de chasse durables et l'importance du lynx des Balkans au sein de l'écosystème.

Action 2.3.2. Élaborer des protocoles conjoints de suivi et de rapport avec les chasseurs afin d'améliorer la collecte de données sur les espèces servant de proies et les observations de lynx.

Action 2.3.3. Proposer/fournir des incitations (par exemple, reconnaissance, possibilités de cogestion ou soutien en matière d'équipement) aux groupes de chasse qui contribuent activement à la conservation du lynx et respectent les accords de chasse durable.

⁵ Le groupe d'action locale (GAL) est un partenariat local basé sur la méthode LEADER de l'Union européenne, un concept basé sur des modèles de développement rural, pour établir des liens entre les citoyens, les activités et les zones rurales. Il réunit les acteurs locaux autour de projets communs et d'actions communes et intersectorielles, représentant les intérêts des groupes et communautés socio-économiques locaux et des différents secteurs et associations concernés par l'environnement, le patrimoine, l'intégration sociale et culturelle, etc. dans le but d'atteindre la masse critique ou le seuil nécessaire pour améliorer la compétitivité économique de la région (Commission européenne, n. d.)

Objective 3. Sensibiliser au statut du lynx des Balkans et accroître les connaissances et la compréhension scientifiques et locales de l'espèce, en soutenant sa perception positive.

Result 3.1. D'ici 2035, les connaissances sur le lynx des Balkans sont intégrées dans le programme scolaire officiel.

Action 3.1.1. Projet de programme scolaire intégrant les connaissances sur le lynx des Balkans.

Action 3.1.2. Organiser une formation pour les enseignants sur l'introduction et la mise en œuvre du programme scolaire.

Action 3.1.3. Mettre en œuvre le programme scolaire par des actions soutenues (principalement dans les écoles primaires).

Action 3.1.4. Suivre et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du programme scolaire.

Result 3.2. D'ici 2030, des programmes de renforcement des capacités (PRC) adaptés à des groupes de parties prenantes spécifiques sont élaborés et mis en œuvre.

Action 3.2.1. Élaborer des programmes de renforcement des capacités pour des groupes de parties prenantes spécifiques (chasseurs, éleveurs, journalistes, gardes forestiers, forestiers, secteur du tourisme et autres).

Action 3.2.2. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités.

Result 3.3. D'ici 2035, la sensibilisation du public au lynx des Balkans est renforcée par différents canaux de communication.

Action 3.3.1. Réaliser régulièrement une enquête sur la dimension humaine et élaborer un plan de communication quinquennal.

Action 3.3.2. Mettre en œuvre des actions spécifiques pour sensibiliser au lynx des Balkans, à sa valeur et à sa conservation en collaboration avec différentes parties prenantes.

Action 3.3.3. Élaborer et publier des dossiers d'information pour les médias.

Objective 4. Accroître le soutien international, renforcer la coopération à l'échelle de l'aire de répartition (transfrontalière) et obtenir des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie de conservation par le biais de plans d'action nationaux coordonnés.

Result 4.1. D'ici 2027, les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation sont adoptés par les pays de l'aire de répartition et révisés tous les 5 ans.

Action 4.1.1. Établir un groupe d'experts et identifier les principales autorités nationales (ministères de tutelle et autres institutions compétentes) pour élaborer et coordonner la mise en œuvre des PAN.

Action 4.1.2. Élaborer le projet de PAN, incluant une consultation d'experts et du public.

Action 4.1.3. Affiner, finaliser et mettre en œuvre les PAN en fonction de la législation et des besoins nationaux.

Action 4.1.4. Promouvoir et sensibiliser aux PAN, en particulier parmi les communautés locales, les municipalités cibles et les autorités de gestion des principales zones (protégées) du lynx des Balkans.

Result 4.2. Tous les cinq ans par la suite, les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national sont suivis par les équipes d'experts nationaux et les autorités nationales.

Action 4.2.1. Cinq ans après l'adoption des PAN, préparer un rapport d'avancement sur leur mise en œuvre qui servira de base à la mise à jour des PAN.

Action 4.2.2. Réviser les PAN sur la base des conclusions du rapport d'avancement.

Result 4.3. D'ici 2027, un comité de coordination transfrontalier (à l'échelle de l'aire de répartition) pour la mise en œuvre de la stratégie est mis en place et opérationnel (voir le chapitre 5).

Action 4.3.1. Créer un comité de coordination pour le lynx des Balkans, si possible au sein de plateformes existantes, et en définir la structure (p. ex. un secrétariat) ainsi que le mode de fonctionnement.

Action 4.3.2. Établir un portefeuille dédié au lynx des Balkans (avec des budgets provisoires, y compris le financement des activités du comité de coordination et des tâches à l'échelle de l'aire de répartition), en impliquant les agences gouvernementales, les ONG et les universités, et en intégrant les initiatives transfrontalières existantes lorsque cela est possible.

Action 4.3.3. Organiser des réunions annuelles du comité de coordination pour examiner les progrès accomplis.

Objective 5. Comprendre et atténuer les moteurs d'abattage illégal du lynx et de braconnage des principales espèces servant de proies⁶.

Result 5.1. D'ici 2027, les moteurs d'abattage illégal du lynx et de braconnage des espèces servant de proies sont identifiés.

Action 5.1.1. Préparer (y compris l'identification des groupes cibles) et mener des enquêtes.

Action 5.1.2. Produire et partager des rapports basés sur les résultats de l'enquête.

Result 5.2. D'ici 2035, la société est consciente de l'impact de l'abattage illégal du lynx des Balkans et du braconnage des espèces servant de proies, et le signalement des cas de criminalité liée aux espèces sauvages est amélioré.

Action 5.2.1. Mener des campagnes de sensibilisation avec un appel à l'action.

⁶ Les proies les plus importantes pour le lynx des Balkans sont le chevreuil et le chamois (voir A-II), mais une composition bien préservée et diversifiée d'espèces sauvages indigènes devrait, de manière générale, constituer un objectif de conservation.

Result 5.3. D'ici 2035, l'impact de l'abattage illégal du lynx et du braconnage des principales espèces servant de proies est réduit dans les zones de répartition actuelles et potentielles du lynx.

Action 5.3.1. Établir une unité officielle de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans chaque pays de l'aire de répartition et renforcer la coopération.

Action 5.3.2. Organiser des ateliers de formation sur l'évaluation et l'enregistrement des affaires de criminalité liée aux espèces sauvages (police) et sur la manière de présenter efficacement ces affaires devant les tribunaux (avocats).

Action 5.3.3. Mettre en place un système de signalement des infractions liées aux espèces sauvages, avec un protocole définissant les responsabilités, incluant une ligne directe vers l'unité chargée de la criminalité liée aux espèces sauvages.

Action 5.3.4. Surveiller et prévenir la criminalité liée aux espèces sauvages, en particulier celle impliquant le lynx et ses proies.

Objective 6. Assurer une quantité suffisante de proies dans l'aire de répartition actuelle et future du lynx des Balkans.

Result 6.1. D'ici 2035, un suivi démographique rigoureux et scientifiquement fondé des principales espèces servant de proies dans leurs habitats est mis en place et poursuivi.

Action 6.1.1. Convenir et adopter des méthodes de suivi conjointes fondées sur des données scientifiques et les mettre en œuvre dans tous les pays de l'aire de répartition.

Action 6.1.2. Effectuer un suivi normalisé régulier des espèces servant de proies.

Action 6.1.3. Publier des rapports de suivi.

Result 6.2. D'ici 2030, une gestion durable de la faune et de l'habitat des proies est mise en place.

Action 6.2.1. Élaborer et/ou réviser les plans de gestion de la faune afin d'y inclure des règlements de chasse durables et des objectifs de conservation des espèces servant de proies.

Action 6.2.2. Intégrer les besoins des espèces servant de proies dans la gestion de l'habitat et l'aménagement du territoire.

Action 6.2.3. Organiser des ateliers de formation sur la gestion de l'habitat et l'aménagement du territoire « respectueux de la conservation » (voir A 1.2.1).

Result 6.3. D'ici 2035, la concurrence et la pression de prédation exercées par les chiens divagants sont réduites.

Action 6.3.1. Élaborer des stratégies nationales pour la gestion des chiens divagants (ou les intégrer dans les plans d'action nationaux, voir O 4).

Action 6.3.2. Organiser et mettre en œuvre des événements de sensibilisation.

Action 6.3.3. Mettre en œuvre les PAN concernant le lynx et ses proies afin de traiter la problématique des chiens divagants (voir A 9.2.3).

Objective 7. Prévenir et atténuer la dégradation et la fragmentation de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat du lynx des Balkans et de ses proies.

Result 7.1. D'ici 2035, les principales menaces pesant sur l'habitat actuel et potentiel du lynx des Balkans sont identifiées et des mesures de prévention pour préserver la qualité de l'habitat sont mises en œuvre.

Action 7.1.1. Développer un réseau chargé de surveiller et d'évaluer les menaces existantes et potentielles (p. ex. exploitation forestière, hydroélectricité, mines, projets d'infrastructures, incendies) pesant sur l'habitat du lynx.

Action 7.1.2. Renforcer la capacité institutionnelle de détection des menaces, d'évaluation, de gestion des données et de rapport/communication grâce à une formation appropriée.

Action 7.1.3. Documenter les principales menaces pesant sur le lynx des Balkans et les compiler dans une base de données transfrontalière normalisée.

Action 7.1.4. Sur la base de l'évaluation des menaces identifiées, des cartes des risques (telles que des cartes des risques d'incendie) sont créées et des mesures appropriées sont mises en œuvre.

Result 7.2. D'ici 2030, de nouvelles zones protégées sont déclarées et les zones existantes sont étendues pour protéger les principaux habitats du lynx des Balkans⁷.

Action 7.2.1. Identifier les zones prioritaires bien connectées pour la conservation du lynx des Balkans.

Action 7.2.2. Élaborer une évaluation de la biodiversité pour au moins une zone prioritaire par pays et justifier sa protection.

Action 7.2.3. Lancer des mesures pour déclarer de nouvelles zones protégées afin de combler les lacunes du réseau actuel de zones protégées.

Action 7.2.4. Élaborer/mettre à jour des plans de gestion pour les principales zones d'habitat du lynx des Balkans, en particulier pour les zones protégées concernées (voir A 1.3.1) et assurer la mise en œuvre des plans.

Result 7.3. D'ici 2035, la qualité et la connectivité de l'habitat sont améliorées grâce à la restauration des habitats de la population de base et des corridors écologiques clés.

Action 7.3.1. Élaborer des lignes directrices pour la restauration de l'habitat du lynx des Balkans au niveau national et à l'échelle de l'aire de répartition.

Action 7.3.2. Évaluer l'état des habitats des zones centrales du lynx et des corridors écologiques, et identifier les zones dégradées nécessitant une restauration.

⁷ Voir également les cibles du CMB présentés dans A-I et l'aperçu des zones protégées existantes dans A-IV.

Action 7.3.3. Élaborer et mettre en œuvre des plans de restauration de l'habitat en collaboration avec les parties prenantes concernées et les communautés locales.

Objective 8. Minimiser la fragmentation de l'habitat causée par les développements d'infrastructures actuels et futurs, en assurant la connectivité à travers l'aire de répartition historique et en permettant la recolonisation, la dispersion et le flux génétique entre les sous-populations du lynx.

Result 8.1. D'ici 2027, tous les projets de développement existants, en cours et à venir dans les corridors écologiques clés pour le lynx des Balkans sont identifiés et l'impact est évalué (voir R 1.1, 7.1).

Action 8.1.1. Identifier et cartographier les obstacles existants et prévus dans les habitats de base et potentiels du lynx des Balkans dans tous les pays de l'aire de répartition et en informer les agences compétentes.

Action 8.1.2. Évaluer l'impact des principaux projets d'infrastructure sur les habitats du lynx des Balkans (voir A 1.1.1, A 1.1.2).

Result 8.2. D'ici 2028, les lignes directrices existantes sur l'amélioration de la connectivité pour la faune dans les projets d'infrastructure sont examinées, adaptées et partagées entre les pays de l'aire de répartition (voir O 4).

Action 8.2.1. Examiner les lignes directrices existantes pour la connectivité des grands carnivores et élaborer et partager des recommandations spécifiques pour le lynx des Balkans.

Action 8.2.2. Soutenir l'intégration des besoins du lynx des Balkans dans les stratégies nationales pour la biodiversité ou les PAN (voir O 4, R 9.2).

Action 8.2.3. Veiller à l'inclusion de l'atténuation des obstacles et du maintien des corridors dans les plans d'action nationaux (voir A 4.1.1 et A 4.1.5).

Result 8.3. D'ici 2030, des plans de construction sont disponibles et un financement est garanti pour atténuer les obstacles existants à la dispersion du lynx et assurer des passages sûrs pour la faune.

Action 8.3.1. Produire des plans de construction, incluant des budgets, pour atténuer les obstacles identifiés aux mouvements des lynx et de la faune et mettre en œuvre les plans.

Action 8.3.2. Identifier les mécanismes/sources de financement potentiels et élaborer un plan de collecte de fonds.

Result 8.4. D'ici 2035, les principaux corridors du lynx des Balkans sont aménagés et protégés.

Action 8.4.1. Empêcher la construction de nouvelles barrières dans les habitats critiques du lynx des Balkans et les corridors écologiques clés.

Action 8.4.2. Maintenir la perméabilité des corridors existants par la protection juridique des corridors cruciaux et améliorer leur fonctionnalité (voir R 7.2).

Objective 9. Acquérir des connaissances de base sur la prévalence des maladies chez le lynx des Balkans et prévenir les épidémies.

Result 9.1. D'ici 2028, une étude complète sur la prévalence des maladies dans la population de lynx des Balkans est réalisée et un programme de suivi à long terme est mis en place.

Action 9.1.1. Effectuer une analyse des agents pathogènes en collaboration avec la faculté de médecine vétérinaire de Skopje et d'autres institutions vétérinaires.

Action 9.1.2. Sur la base de cette enquête (voir A 9.1.1), élaborer, partager et mettre en œuvre un protocole de suivi sanitaire à long terme pour le lynx des Balkans.

Result 9.2. D'ici 2035, les épidémies liées au lynx des Balkans sont efficacement atténuées et contrôlées.

Action 9.2.1. Étudier le risque de transmission de maladies par les chiens et les chats divagants (chats sauvages et chats domestiques sauvages).

Action 9.2.2. Organiser une formation spécialisée pour les vétérinaires des zones rurales sur les maladies des animaux sauvages (si possible, des équipes d'intervention seront créées séparément ou feront partie des équipes d'intervention pour les ours/loups).

Action 9.2.3. Mettre en œuvre des mesures pour prévenir la propagation des maladies infectieuses.

Action 9.2.4. Appliquer et soutenir la chasse sanitaire des renards atteints de la gale.

Objective 10. Atténuer les effets de la consanguinité par le sauvetage génétique afin de créer une population génétiquement viable de lynx des Balkans.

Result 10.1. D'ici 2026, une feuille de route pour le sauvetage génétique de la population restante de lynx des Balkans est élaborée, présentée et approuvée par les autorités compétentes.

Action 10.1.1. Réaliser une étude de faisabilité et présenter les résultats à toutes les institutions concernées.

Action 10.1.2. Organiser un atelier d'experts pour rédiger la feuille de route du sauvetage génétique.

Action 10.1.3. Modéliser le développement de la population de lynx en fonction de différents scénarios de gestion.

Action 10.1.4. Rencontrer les autorités pour discuter, approuver et mettre en œuvre la feuille de route.

Action 10.1.5. S'engager avec les institutions des pays d'origine des populations et la plateforme Linking Lynx pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route.

Result 10.2. D'ici 2035, les individus lynx issus de la population source identifiée sont intégrés avec succès dans la population de lynx des Balkans.

Action 10.2.1. Sur la base de la feuille de route du sauvetage génétique, libérer un nombre suffisant de lynx en plusieurs étapes, en commençant par une libération pilote d'ici 2028 dans le but de parvenir à une intégration démographique d'ici 2035.

Action 10.2.2. Mettre à jour la stratégie de renforcement sur la base de nouvelles informations (obtenues grâce au suivi post-libération).

Action 10.2.3. Procéder au renforcement de la population selon le scénario identifié (gestion adaptative).

Objective 11. Établir et appliquer en permanence un suivi démographique, sanitaire et génétique du lynx des Balkans et maintenir un état de conservation favorable.

Result 11.1. D'ici 2030, des organismes nationaux de suivi du lynx des Balkans sont établis et maintenus et les activités de suivi sont coordonnées entre les pays de l'aire de répartition⁸.

Action 11.1.1. Tenir des réunions annuelles des équipes de suivi et des partenaires.

Action 11.1.2. Partager les données de suivi via une base de données commune (voir R 7.1.2)⁹.

Result 11.2. Les connaissances et les résultats du suivi sont partagés entre les experts du lynx et les parties prenantes concernées et sont rendus publics (voir R 4.3).

Action 11.2.1. Tenir des réunions régulières à l'échelle de l'aire de répartition entre les experts du lynx et les parties prenantes concernées.

Result 11.3. La répartition, l'abondance, les tendances, la reproduction, la santé et le statut génétique du lynx des Balkans sont connus (voir R 10.3).

Action 11.3.1. Assurer un suivi continu de la répartition, de l'abondance, des tendances, de la reproduction, de l'état de santé et de l'état génétique du lynx des Balkans.

Action 11.3.2. Collecter en continu des données opportunistes sur l'ensemble de l'aire de répartition du lynx des Balkans.

Action 11.3.3. Mettre en place un suivi par pièges photographiques tout au long de l'année, en collaboration avec les parties prenantes concernées, dans les zones où des lynx ont été détectés les années précédentes.

Action 11.3.4. Tous les trois ans, estimer la densité du lynx des Balkans dans les zones centrales à l'aide de la méthode de capture-recapture spatiale.

Result 11.4. Les résultats du suivi sont accessibles au public afin de suivre l'évolution de la population et de fournir un retour d'information aux groupes d'intérêt.

⁸ Un tel système existe déjà pour les pays où vivent des populations de lynx, mais il est conservé ici pour des raisons d'exhaustivité.

⁹ Une base de données compilant les observations du lynx des Balkans et les informations de géoréférence connexes existe et est gérée par le Programme de rétablissement du lynx des Balkans.

Action 11.4.1. Produire et publier des rapports annuels sur la répartition, l'abondance, les reproductions et les résultats du suivi sanitaire et génétique (voir O 9).

Result 11.5. Les résultats du suivi sont intégrés de manière récurrente dans la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition et dans les plans d'action nationaux.

Action 11.5.1. Examiner l'efficacité de la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition, des PAN et des projets de conservation in situ sur la base des rapports de suivi.

Action 11.5.2. Adapter la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition, les PAN ou les projets de conservation in situ si les résultats du suivi suggèrent un changement d'approche (voir O 4).

4 Cadre logique (LogFrame) de la stratégie

Dans le cadre logique sous forme de tableau, les résultats sont traduits en termes concrets en ajoutant des indicateurs et en définissant les réalisations, ainsi que les risques et opportunités éventuels liés à leur obtention.

Tableau 1. Résultats par objectif avec paramètre de contrôle.

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Objectif 1 Promouvoir un développement socio-économique durable qui tienne compte des besoins de conservation dans la planification et la mise en œuvre, en atténuant les impacts négatifs sur les populations de lynx et leurs proies et habitats.		
Résultat 1.1 D'ici 2029, les critères répondant aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats sont intégrés dans les cadres juridiques des évaluations d'impact stratégique et environnemental dans tous les pays de l'aire de répartition (y compris dans un contexte transfrontalier).	Textes législatifs adoptés	Dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, la Grèce et la Bulgarie pourraient apporter leur contribution
Résultat 1.2 D'ici 2035, les plans d'aménagement du territoire (au niveau national, local, des zones protégées) des pays de l'aire de répartition intègrent les besoins de conservation du lynx des Balkans (voir R 6.2).	Plans d'aménagement du territoire intégrant les besoins de conservation du lynx	
Résultat 1.3 D'ici 2035, les plans de gestion des zones importantes (protégées) du lynx des Balkans intègrent des considérations de conservation du lynx des Balkans, et une gestion durable de la faune est assurée.	Plans de gestion des zones protégées intégrant les besoins spécifiques de conservation du lynx, augmentant les populations de lynx et de proies	Manque d'engagement de la gestion de la zone protégée
Résultat 1.4 D'ici 2028, un examen de l'impact positif ou négatif du tourisme sur la conservation du lynx des Balkans est effectué, et une recommandation sur le tourisme durable	Examen élaboré et distribué	

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
favorisant la conservation de la faune est produite et distribuée.		
Objectif 2 Prendre en compte et soutenir les besoins et les moyens de subsistance des populations locales afin d'obtenir leur soutien pour réduire les pratiques néfastes ou illégales qui entravent la conservation du lynx.		
Résultat 2.1 D'ici 2035, des mécanismes de financement sont en place pour soutenir et préserver les pratiques traditionnelles de protection du bétail.	Mécanismes financiers introduits	
Résultat 2.2 D'ici 2030, des groupes d'action locale (GAL) sont établis dans les zones importantes pour le lynx afin de renforcer la gestion des ressources naturelles par les populations locales.	Nombre de groupes d'action locale	Groupes d'action locale reconnus par l'UE, financement de l'UE pour le développement rural
Résultat 2.3 D'ici 2030, la collaboration avec les sociétés de chasse est renforcée et élargie pour aligner les pratiques de chasse sur les objectifs de conservation du lynx et promouvoir une gestion durable du gibier.	Nombre de sociétés de chasse participant à des programmes communs de formation ou de sensibilisation à la conservation du lynx et à la chasse durable	Les changements de propriété ou de direction au sein des sociétés de chasse peuvent entraîner une cessation soudaine de la collaboration (comme c'est le cas dans les parcs nationaux). Élargir les zones de suivi au-delà des capacités des membres du BLRP. Amélioration de la protection du lynx des Balkans et de ses proies.
Objectif 3 Sensibiliser au statut du lynx des Balkans et accroître les connaissances et la compréhension scientifiques et locales de l'espèce, en soutenant sa perception positive.		
Résultat 3.1 D'ici 2035, les connaissances sur le lynx des Balkans sont intégrées dans le programme scolaire officiel.	Programmes scolaires officiels	Pas d'intérêt, changements politiques

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
		Visites d'échange, déjà en place au Kosovo ¹⁰
Résultat 3.2 D'ici 2030, des programmes de renforcement des capacités (PRC) adaptés à des groupes de parties prenantes spécifiques sont élaborés et mis en œuvre.	PRC développés et mis en œuvre	
Résultat 3.3 D'ici 2035, la sensibilisation du public au lynx des Balkans est renforcée par différents canaux de communication.	Renouveler l'enquête sur la dimension humaine afin d'évaluer l'impact	Plan de communication du BLRP existant
Objectif 4 Accroître le soutien international, renforcer la coopération à l'échelle de l'aire de répartition (transfrontalière) et obtenir des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie de conservation par le biais de plans d'action nationaux coordonnés.		
Résultat 4.1 D'ici 2027, les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation sont adoptés par les pays de l'aire de répartition et révisés tous les 5 ans.	Plans d'action nationaux élaborés	Action concertée de la CMS
Résultat 4.2 Tous les cinq ans par la suite, les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national sont suivis par les équipes d'experts nationaux et les autorités nationales.	Rapport d'avancement des PAN	
Résultat 4.3 D'ici 2027, un comité de coordination transfrontalier (à l'échelle de l'aire de répartition) pour la mise en œuvre de la stratégie est mis en place et opérationnel (voir le chapitre 5).	Comité de coordination établi et mémorandum d'entente signé	Lien avec le Secrétariat de la Convention des Carpates, la Dinaric-Balkan-Pindos Large Carnivore Platform, les Plateformes de l'UE, la Convention de Berne et son Groupe d'experts sur la conservation des grands carnivores, BLRP
Objectif 5 : comprendre et atténuer les moteurs d'abattage illégal du lynx des Balkans et de braconnage des principales espèces servant de proies.		

¹⁰ Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent document doivent être comprises en pleine conformité avec la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice de son statut

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Résultat 5.1 D'ici 2027, les moteurs d'abattage illégal du lynx des Balkans et de braconnage des espèces servant de proies sont identifiés.	Rapport basé sur des enquêtes	Réticence à partager les véritables facteurs à l'origine des abattages illégaux et du braconnage, difficultés à interpréter les motivations réelles, à identifier les « bonnes » personnes Tirer parti des réseaux existants, des actions sur mesure basées sur les moteurs identifiés
Résultat 5.2 D'ici 2035, la société est consciente de l'impact de l'abattage illégal du lynx des Balkans et du braconnage des espèces servant de proies, et le signalement des cas de criminalité liée aux espèces sauvages est amélioré.	Le nombre d'activités de sensibilisation	Sensibilisation ≠ changement de comportement, besoin d'activités continues, corruption Le lynx, en tant qu'espèce charismatique, peut susciter la fierté et motiver sa protection ; les chasseurs gagnent à ce que les populations soient durables
Résultat 5.3 D'ici 2035, l'impact de l'abattage illégal du lynx et du braconnage des principales espèces servant de proies est réduit dans les zones de répartition actuelles et potentielles du lynx.	Le nombre de poursuites judiciaires pour les affaires criminelles liées aux espèces sauvages et le nombre de lynx tués chaque année diminuent proportionnellement à la taille de la population.	Sous-déclaration des crimes liés aux espèces sauvages, perte de confiance si les affaires ne sont pas poursuivies en justice, corruption Renforcement de la confiance envers la police et les autorités : effet boule de neige, les affaires résolues avec succès servent de précédents pour d'autres crimes liés aux espèces sauvages
Objectif 6 : assurer une quantité suffisante de proies dans l'aire de répartition actuelle et future du lynx des Balkans.		
Résultat 6.1 D'ici 2035, un suivi robuste et scientifique des populations des principales espèces servant de proies dans leurs habitats est mis en place et poursuivi.	Protocoles de suivi normalisés, publication d'un article scientifique évalué par des pairs.	Manque de personnel qualifié et de capacités, résistance aux nouvelles méthodes, manque de confiance dans les données collectées Prise de décision fondée sur des données scientifiques et l'expérience internationale, instauration d'un climat de confiance avec les principaux groupes de parties prenantes

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Résultat 6.2 D'ici 2030, une gestion durable de la faune et de l'habitat des proies est mise en place.	Les plans de gestion des espèces sauvages ont été mis à jour (y compris pour le lynx et ses proies) et leur impact sur les populations est surveillé Nombre de personnes formées à la gestion de l'habitat et à l'aménagement du territoire « respectueux de la conservation »	Manque de personnel qualifié et de capacités, absence de volonté politique, résistance aux nouvelles approches, méfiance Coopération internationale et exemples
Résultat 6.3 D'ici 2035, la concurrence et la pression de prédation exercées par les chiens divagants sont réduites.	Nombre de chiens divagants retirés ou castrés/stérilisés, nombre d'événements de sensibilisation	Manque de prise en charge/responsabilité, faible priorité Amélioration du bien-être animal, expériences d'autres pays, collaboration avec diverses organisations
Objectif 7 : prévenir et atténuer la dégradation et la fragmentation de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat du lynx des Balkans et de ses proies.		
Résultat 7.1 D'ici 2035, les principales menaces pesant sur l'habitat actuel et potentiel du lynx des Balkans sont identifiées et des mesures de prévention pour préserver la qualité de l'habitat sont mises en œuvre.	Liste des menaces pesant sur le lynx des Balkans pour chaque zone.	Réforme de la législation sur l'utilisation des terres dans plusieurs pays, en collaboration avec les pays dans l'aire de répartition Absence de plan de gestion pour les (nouvelles) zones protégées, responsabilités institutionnelles peu claires
Résultat 7.2 D'ici 2030, de nouvelles zones protégées sont déclarées et les zones existantes sont étendues pour protéger les principaux habitats du lynx des Balkans.	Nombre de zones protégées étendues et nouvelles	
Résultat 7.3 D'ici 2035, la qualité et la connectivité de l'habitat seront améliorées grâce à la restauration des habitats de la population de base et des corridors écologiques clés.	Des rapports sur l'état et l'amélioration des corridors nationaux et, le cas échéant, transfrontaliers sont disponibles et partagés.	Les communautés et institutions locales soutiennent les efforts de restauration de l'habitat

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Objectif 8 : minimiser la fragmentation de l'habitat causée par les développements d'infrastructures actuels et futurs, en assurant la connectivité à travers l'aire de répartition historique et en permettant la recolonisation, la dispersion et le flux génétique entre les sous-populations du lynx.		
Résultat 8.1 D'ici 2027, tous les projets de développement existants, en cours et à venir dans les corridors écologiques clés pour le lynx des Balkans sont identifiés et l'impact est évalué (voir R 1.1, 7.1).	Carte des projets de développement, évaluation d'impact	Plus grande priorité accordée au développement économique qu'à la conservation de la nature, manque de responsabilité institutionnelle, manque de connaissances
Résultat 8.2 D'ici 2028, les lignes directrices existantes sur l'amélioration de la connectivité pour la faune dans les projets d'infrastructure sont examinées, adaptées et partagées entre les pays de l'aire de répartition (voir O 4).	Méthodologies/lignes directrices normalisées	Retard dans l'adoption de lignes directrices normalisées par tous les pays
Résultat 8.3 D'ici 2030, des plans de construction sont disponibles et un financement est garanti pour atténuer les obstacles existants à la dispersion du lynx et assurer des passages sûrs pour la faune.	Nombre d'obstacles atténués par des ponts/passages verts	
Résultat 8.4 D'ici 2035, les principaux corridors du lynx des Balkans sont aménagés et protégés.	Nombre de corridors protégés	
Objectif 9 : acquérir des connaissances de base sur la prévalence des maladies chez le lynx des Balkans et prévenir les épidémies.		
Résultat 9.1 D'ici 2028, une étude complète sur la prévalence des maladies dans la population de lynx des Balkans est réalisée et un programme de suivi à long terme est mis en place.	Rapports publiés et publications	Manque de fonds, taille de l'échantillon insuffisante Premier regard sur la santé des lynx des Balkans

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Résultat 9.2 D'ici 2035, les épidémies liées au lynx des Balkans sont efficacement atténuées et contrôlées.	Une population de lynx des Balkans en meilleure santé grâce à une gestion responsable des chiens et des chats	Manque de soutien des autorités et des chasseurs/vétérinaires
Objectif 10 : atténuer les effets de la consanguinité grâce à un sauvetage génétique afin de créer une population de lynx des Balkans génétiquement viable.		
Résultats 10.1 D'ici 2026, une feuille de route pour le sauvetage génétique de la population restante de lynx des Balkans est élaborée, présentée et approuvée par les autorités compétentes.	Feuille de route présentée	Feuille de route non acceptée Une approche plus rationalisée pour le sauvetage génétique
Résultat 10.2 D'ici 2035, les individus lynx issus de la population source identifiée sont intégrés avec succès dans la population de lynx des Balkans.	Lynx relâchés	Résistance au sauvetage génétique par les autorités et le public. Les lynx relâchés ne s'intègrent pas à la population.
Objectif 11 : établir et appliquer en permanence un suivi démographique, sanitaire et génétique du lynx des Balkans et maintenir un état de conservation favorable.		
Résultat 11.1 D'ici 2030, des organismes nationaux de suivi du lynx sont établis et maintenus et les activités de suivi sont coordonnées entre les pays de l'aire de répartition.	Un suivi national du lynx est établi	Obstacles gouvernementaux, manque d'intérêt Recherche de zones plus vastes et présence constante sur le terrain ; plus d'attention sur des sujets de conservation concrets (par exemple, le sauvetage génétique) et la science
Résultat 11.2 Les connaissances et les résultats du suivi sont partagés entre les experts du lynx, les parties prenantes concernées et rendus publics (voir R 4.3).	Ateliers organisés, rapports publiés	Manque d'intérêt des parties prenantes gouvernementales Travail plus rationalisé et coordonné
Résultats 11.3 La répartition, l'abondance, les tendances, la reproduction, la santé et le statut génétique du lynx des Balkans sont connus (voir R 10.3).	Rapports, publications (acceptées), participations à des conférences (présentations, actes)	Connaissances accrues

Objectif/Résultat	Indicateur/Réalisation	Risques et opportunités
Résultat 11.4 Les résultats du suivi sont accessibles au public afin de suivre l'évolution de la population et de fournir un retour d'information aux groupes d'intérêt.	Résultats du suivi publiés et partagés	
Résultat 11.5 Les résultats du suivi sont intégrés de manière récurrente dans la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition et dans les plans d'action nationaux.	Les résultats du suivi sont utilisés pour améliorer les plans de conservation	Manque de structures et de moyens pour répondre aux résultats de suivi alarmants Un suivi cohérent permet une gestion adaptative du lynx des Balkans

Pour les actions par résultat, le cadre logique tabulé comprend la définition des acteurs, des indicateurs, du calendrier et d'un budget provisoire, dans la mesure du possible. Certains de ces paramètres devront peut-être être discutés et définis au niveau national, puis intégrés dans les plans d'action nationaux (voir le chapitre 5), de sorte que le tableau suivant présente certaines lacunes au niveau de l'aire de répartition.

Tableau 2. Action par résultat et objectifs, y compris les paramètres de contrôle des actions.

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Objectif 1 Promouvoir un développement socio-économique durable qui tienne compte des besoins de conservation dans la planification et la mise en œuvre, en atténuant les impacts négatifs sur les populations de lynx et leurs proies et habitats.			
Résultat 1.1 D'ici 2029, les critères répondant aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats sont intégrés dans les cadres juridiques des évaluations d'impact stratégique et environnemental dans tous les pays de l'aire de répartition (y compris dans un contexte transfrontalier).			
Action 1.1.1 Analyser les EES, EIE, rapports environnementaux, lois sur la protection de l'environnement et autres législations nationales pertinentes existants afin d'identifier les lacunes.	Experts juridiques, ministères	Rapports d'évaluation	2026-29
Action 1.1.2 Préparer des projets d'amendements à la législation analysée, en proposant l'inclusion de critères qui répondent spécifiquement aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats.	Experts juridiques, ministères	Projets d'amendements	2029
Résultat 1.2 D'ici 2035, les plans d'aménagement du territoire (au niveau national, local, des aires protégées) des pays de l'aire de répartition intègrent les besoins de conservation du lynx des Balkans (voir R 6.2).			
Action 1.2.1 Élaborer et mener des programmes de renforcement des capacités sur mesure en matière d'éco-connectivité pour les planificateurs spatiaux et les décideurs (voir A 6.2.3).	Donateurs, experts, autorités nationales	Programmes de renforcement des capacités mis en œuvre	2027 (suite)
Action 1.2.2 Réviser les plans d'aménagement du territoire au niveau local et des aires protégées (lorsqu'ils existent) pour intégrer les besoins de conservation du lynx.	Autorités locales, gestionnaires d'AP, BLRP	Plans d'aménagement de l'espace révisés	2035
Résultat 1.3 D'ici 2035, les plans de gestion des zones importantes (protégées) du lynx des Balkans intègrent des considérations de conservation du lynx, et une gestion durable de la faune est assurée.			

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 1.3.1 Mettre à jour (ou élaborer de nouveaux) plans de gestion des aires protégées intégrant les considérations relatives à la conservation du lynx des Balkans et soutenir la mise en œuvre d'actions spécifiques de conservation du lynx des Balkans (voir A 7.2.4).	Gestionnaires d'AP, BLRP, ONG	Augmentation/diminution ou présence/expansion du lynx des Balkans	2028
Action 1.3.2 Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du plan de gestion à l'aide d'outils normalisés (par exemple, METT) et proposer des révisions si nécessaire (voir O 4).	ONG, gestionnaires d'AP, BLRP	Rapport d'évaluation	2032 (suite)
Résultat 1.4 D'ici 2028, un examen de l'impact positif ou négatif du tourisme sur la conservation du lynx des Balkans est effectué, et une recommandation sur le tourisme durable favorisant la conservation de la faune est produite et distribuée.			
Action 1.4.1 Compiler un rapport sur l'impact de l'augmentation du tourisme sur la faune dans les régions importantes pour le lynx des Balkans, y compris un aperçu des recommandations sur le tourisme respectueux de la faune.	ONG, BLRP, communautés locales, opérateurs touristiques	Rapport sur l'impact de l'augmentation du tourisme dans les zones importantes pour la faune	2028
Objectif 2 Prendre en compte et soutenir les besoins et les moyens de subsistance des populations locales afin d'obtenir leur soutien pour réduire les pratiques néfastes ou illégales qui entravent la conservation du lynx.			
Résultat 2.1 D'ici 2035, des mécanismes de financement sont en place pour soutenir et préserver les pratiques traditionnelles de protection du bétail.			
Action 2.1.1 Élaborer et promouvoir des mesures de protection d'urgence du bétail adaptées localement en collaboration avec les communautés locales.	Experts, ONG, BLRP, autorités nationales, communautés locales	Manuel d'application des mesures Kits d'urgence pour le bétail	2027
Action 2.1.2 Élaborer un programme de petites subventions pour aider les communautés locales à mettre en œuvre les mesures de protection du bétail identifiées (voir A 2.2.3).	Donateurs, experts, ONG, autorités nationales, BLRP	Programme développé (avec des indicateurs pour mesurer l'efficacité)	2028

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 2.1.3 Mettre en œuvre le programme de petites subventions dans les zones d'urgence.	Donateurs, communautés locales	Nombre d'actions mises en œuvre Rapport d'évaluation de l'efficacité du programme de petites subventions	2035
Résultat 2.2 D'ici 2030, des groupes d'action locale (GAL) sont établis dans les zones importantes pour le lynx afin de renforcer la gestion des ressources naturelles par les populations locales.			
Action 2.2.1 Établir au moins un groupe d'action locale, par exemple par zone (protégée) pertinente pour la conservation du lynx.	Communautés locales, gestionnaires d'AP, municipalités, (ONG)	Nombre de groupes d'action locale établis	2030
Action 2.2.2 Les groupes d'action locale élaborent leurs programmes de travail spécifiques.	GAL	Programme opérationnel développé	2030
Action 2.2.3 Les groupes d'action locale demandent un financement pour mettre en œuvre leurs programmes.	GAL, donateurs	Nombre d'initiatives financées	2030
Résultat 2.3 D'ici 2030, la collaboration avec les sociétés de chasse est renforcée et élargie pour aligner les pratiques de chasse sur les objectifs de conservation du lynx et promouvoir une gestion durable du gibier.			
Action 2.3.1. Organiser régulièrement des ateliers et des actions de sensibilisation avec les sociétés de chasse afin de promouvoir des pratiques de chasse durables et l'importance du lynx des Balkans au sein de l'écosystème.	ONG, BLRP, associations de chasse	Nombre d'ateliers/événements Nombre d'associations de chasse participantes	2030

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 2.3.2. Élaborer des protocoles conjoints de suivi et de rapport avec les chasseurs afin d'améliorer la collecte de données sur les espèces de proies et les observations de lynx.	ONG, BLRP, associations de chasse	Protocole conjoint de suivi	2030
Action 2.3.3. Proposer/fournir des incitations (par exemple, reconnaissance, possibilités de cogestion ou soutien en matière d'équipement) aux groupes de chasse qui contribuent activement à la conservation du lynx et respectent les accords de chasse durable.	ONG, BLRP, associations de chasse	Nombre de groupes de chasse bénéficiant d'incitations Nombre d'activités conjointes de suivi ou de conservation menées avec des groupes incités	2030
Objectif 3 Sensibiliser au statut du lynx des Balkans et accroître les connaissances et la compréhension scientifiques et locales de l'espèce, en soutenant sa perception positive.			
Résultat 3.1 D'ici 2035, les connaissances sur le lynx des Balkans sont intégrées dans le programme scolaire officiel.			
Action 3.1.1 Projet de programme scolaire intégrant les connaissances sur le lynx des Balkans.	Experts, autorités éducatives, autorités environnementales, BLRP, écoles, ONG	Programme scolaire développé	2027-2028
Action 3.1.2 Organiser une formation pour les enseignants sur l'introduction et la mise en œuvre du programme scolaire.	Experts, autorités nationales, écoles, BLRP, ONG	Nombre de formations réalisées	2028 (suite)
Action 3.1.3 Mettre en œuvre le programme scolaire par des actions soutenues (principalement dans les écoles primaires).	Donateurs, écoles, BLRP, ONG	Nombre d'actions mises en œuvre	2035
Action 3.1.4 Suivre et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du programme scolaire.	Écoles, autorités nationales, BLRP, ONG	Rapport d'efficacité	2035
Résultat 3.2 D'ici 2030, des programmes de renforcement des capacités (PRC) adaptés à des groupes de parties prenantes spécifiques sont élaborés et mis en œuvre.			

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 3.2.1 Élaborer des programmes de renforcement des capacités pour des groupes de parties prenantes spécifiques (chasseurs, éleveurs, journalistes, gardes forestiers, forestiers, secteur du tourisme et autres).	Experts, autorités nationales, chefs de groupes spécifiques, BLRP, ONG	PRC développés	2028
Action 3.2.2 Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités.	Experts, autorités nationales, groupes de parties prenantes, BLRP, ONG	PRC mis en œuvre	2035
Résultat 3.3 D'ici 2035, la sensibilisation du public au lynx des Balkans est renforcée par différents canaux de communication.			
Action 3.3.1 Réaliser régulièrement une enquête sur la dimension humaine et élaborer un plan de communication quinquennal.	Experts, BLRP, autorités nationales (PR), ONG	Plan de communication	2027
Action 3.3.2 Mettre en œuvre des actions spécifiques pour sensibiliser au lynx des Balkans, à sa valeur et à sa conservation en collaboration avec différentes parties prenantes.	Experts, autorités nationales (PR), BLRP, ONG	Nombre d'événements promotionnels/promotion sur les réseaux sociaux	2027-2035
Action 3.3.3 Élaborer et publier des dossiers d'information pour les médias.	BLRP, autorités nationales (PR), ONG	Nombre de communiqués de presse traitant de la conservation du lynx Informations médiatiques développées	2035
Objectif 4 Accroître le soutien international, renforcer la coopération à l'échelle de l'aire de répartition (transfrontalière) et obtenir des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie de conservation par le biais de plans d'action nationaux coordonnés.			
Résultat 4.1 D'ici 2027, les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation sont adoptés par les pays de l'aire de répartition et révisés tous les 5 ans.			

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 4.1.1 Établir un groupe d'experts et identifier les principales autorités nationales (ministères de tutelle et autres institutions compétentes) pour élaborer et coordonner la mise en œuvre des PAN.	Groupes de travail d'experts (dont le BLRP), ministères de tutelle	Groupes de travail établis	2027
Action 4.1.2 Élaborer le projet de PAN, incluant une consultation d'experts et du public.	Groupes de travail d'experts (dont le BLRP), ministères de tutelle	Première ébauche du PAN	2027
Action 4.1.3 Affiner, finaliser et mettre en œuvre les PAN en fonction de la législation et des besoins nationaux.	Groupes de travail d'experts (dont le BLRP), ministères de tutelle, institutions compétentes	PAN mis en œuvre	2029
Action 4.1.4 Promouvoir et sensibiliser aux PAN, en particulier parmi les communautés locales, les municipalités cibles et les autorités de gestion des principales zones (protégées) du lynx des Balkans.	Autorités nationales compétentes, BLRP	Nombre de campagnes et d'événements de sensibilisation	2029 (suite)
Résultat 4.2 Tous les cinq ans par la suite, les progrès de la mise en œuvre des plans d'action nationaux sont suivis par les équipes d'experts nationaux et les autorités nationales.			
Action 4.2.1 Cinq ans après l'adoption des PAN, préparer un rapport d'avancement sur leur mise en œuvre qui servira de base à la mise à jour des PAN.	Groupes de travail d'experts (dont le BLRP), ministères de tutelle	Rapport d'avancement	2035 *en fonction de l'adoption du PAN
Action 4.2.2 Réviser les PAN sur la base des conclusions du rapport d'avancement.	Groupes de travail d'experts (dont le BLRP), ministères de tutelle	PAN révisé adopté	2035
Résultat 4.3 D'ici 2027, un comité de coordination transfrontalier (à l'échelle de l'aire de répartition) pour la mise en œuvre de la stratégie est établi et opérationnel (voir le chapitre 5).			
Action 4.3.1 Créer un comité de coordination pour le lynx des Balkans, si possible au sein de plateformes existantes, et en définir la structure (p. ex. un secrétariat) ainsi que le mode de fonctionnement.	PNUE/Convention des Carpates, Convention de Berne, CMS, BLRP	Comité de coordination établi	2026-2027

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 4.3.2 Établir un portefeuille dédié au lynx des Balkans (avec des budgets provisoires, y compris le financement des activités du comité de coordination et des tâches à l'échelle de l'aire de répartition), en impliquant les agences gouvernementales, les ONG et les universités, et en intégrant les initiatives transfrontalières existantes lorsque cela est possible.	Comité de coordination	Portefeuille pour le lynx des Balkans établi	2027
Action 4.3.3 Organiser des réunions annuelles du comité de coordination pour examiner les progrès accomplis.	Coordinateur du comité	Rapports de réunion distribués	Annuel
Objectif 5 Comprendre et atténuer les moteurs d'abattage illégal du lynx et de braconnage des principales espèces de proies.			
Résultat 5.1 D'ici 2027, les moteurs d'abattage illégal du lynx et de braconnage des espèces de proies sont identifiés.			
Action 5.1.1 Préparer (y compris l'identification des groupes cibles) et mener des enquêtes.	BLRP	Réalisation d'enquêtes en Macédoine du Nord, en Albanie et au Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	2027
Action 5.1.2 Produire et partager des rapports basés sur les résultats de l'enquête.	BLRP	3 rapports spécifiques par pays et 1 rapport de synthèse régional	2027
Résultat 5.2 D'ici 2035, la société est consciente de l'impact de l'abattage illégal du lynx des Balkans et du braconnage des espèces de proies, et le signalement des cas de criminalité liée aux espèces sauvages est amélioré.			
Action 5.2.1 Mener des campagnes de sensibilisation avec un appel à l'action.	BLRP, autorités nationales, associations de chasse	Dans la mesure du possible (en raison	2028 (suite)

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
		de la sensibilité des données), publication des cas de criminalité liée aux espèces sauvages 1 campagne internationale et 3 campagnes nationales et 1 campagne d'associations de chasse	
Résultat 5.3 D'ici 2035, l'impact de l'abattage illégal du lynx et du braconnage des principales espèces de proies est réduit dans les zones de répartition actuelles et potentielles du lynx.			
Action 5.3.1 Établir une unité officielle de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans chaque pays de l'aire de répartition et renforcer la coopération.	Administrations nationales	1 unité dans chaque pays de l'aire de répartition	2030
Action 5.3.2 Organiser des ateliers de formation sur l'évaluation et l'enregistrement des affaires de criminalité liée aux espèces sauvages (police) et sur la manière de présenter efficacement ces affaires devant les tribunaux (avocats).	Autorités nationales, BLRP, Interpol	Nombre d'ateliers de formation organisés pour la police et les avocats	2026 (suite)
Action 5.3.3 Mettre en place un système de signalement des infractions liées à la faune, avec un protocole définissant les responsabilités, incluant une ligne directe vers l'unité chargée des crimes contre la faune.	Administrations nationales	Systèmes nationaux de signalement établis	2030
Action 5.3.4 Surveiller et prévenir les infractions liées à la faune concernant le lynx et les espèces de proies.	Autorités nationales, gestionnaires d'AP, associations de chasse, BLRP	Rapport annuel sur la criminalité liée aux espèces sauvages (y compris	2027 (suite)

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
		des recommandations de modifications de la législation, le cas échéant)	
Objectif 6 Assurer une quantité suffisante de proies dans l'aire de répartition actuelle et future du lynx des Balkans.			
Résultat 6.1 D'ici 2035, un suivi robuste et scientifique des populations des principales espèces de proies dans leurs habitats est établi et continu.			
Action 6.1.1 Convenir et adopter des méthodes de suivi conjointes fondées sur des données scientifiques et les mettre en œuvre dans tous les pays de l'aire de répartition.	BLRP, autorités nationales, gestionnaires d'AP, associations de chasse, autorités de gestion de la faune	Protocoles de suivi nationaux approuvés	2027
Action 6.1.2 Effectuer un suivi normalisé régulier des espèces de proies.	BLRP, autorités nationales, gestionnaires d'AP, associations de chasse, autorités de gestion de la faune	Données sur la population de proies disponibles dans tous les pays de l'aire de répartition.	2027 (suite)
Action 6.1.3 Publier des rapports de suivi.	BLRP, autorités nationales, gestionnaires d'AP, associations de chasse, autorités de gestion de la faune	Rapports de chaque pays	2028 (suite)
Résultat 6.2 D'ici 2030, une gestion durable de la faune et de l'habitat des proies est établie.			
Action 6.2.1 Élaborer et/ou réviser les plans de gestion de la faune afin d'y inclure des règlements de chasse durables et des objectifs de conservation des espèces de proies.	BLRP, autorités nationales, gestionnaires d'AP, associations de chasse, autorités de gestion de la faune	Plans nationaux de gestion de la faune révisés	2030
Action 6.2.2 Intégrer les besoins des espèces de proies dans la gestion de l'habitat et l'aménagement du territoire.	Autorités nationales, gestionnaires d'AP	Les évaluations d'impact	2030

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
		environnemental incluent les proies	
Action 6.2.3 Organiser des ateliers de formation sur la gestion de l'habitat et l'aménagement du territoire « respectueux de la conservation » (voir A 1.2.1).	Autorités nationales, BLRP, gestionnaires d'AP	Nombre de professionnels (planificateurs, forestiers, personnel municipal) formés par pays	2027 (suite)
Résultat 6.3 D'ici 2035, la concurrence et la pression de prédation exercées par les chiens divagants sont réduites.			
Action 6.3.1 Élaborer des stratégies nationales pour la gestion des chiens divagants (ou les intégrer dans les plans d'action nationaux, voir O 4).	Autorités nationales, institutions vétérinaires, gestionnaires d'AP, organisations de protection/droits des animaux, BLRP	PAN adoptés	2028
Action 6.3.2 Organiser et mettre en œuvre des événements de sensibilisation.	BLRP, autorités nationales, organisations de protection/droits des animaux, municipalités	Nombre d'événements de sensibilisation	2027 (suite)
Action 6.3.3 Mettre en œuvre les PAN concernant le lynx et ses proies afin de traiter la problématique des chiens divagants (voir A 9.2.3).	Vétérinaires, autorités nationales, BLRP, municipalités	Nombre de chiens divagants castrés/stérilisés ou retirés	2030
Objectif 7 Prévenir et atténuer la dégradation et la fragmentation de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat du lynx des Balkans et de ses proies.			
Résultat 7.1 D'ici 2035, les principales menaces pesant sur l'habitat actuel et potentiel du lynx des Balkans sont identifiées et des mesures de prévention pour préserver la qualité de l'habitat sont mises en œuvre.			
Action 7.1.1 Développer un réseau chargé de surveiller et d'évaluer les menaces existantes et potentielles (p. ex. exploitation forestière, hydroélectricité, mines, projets d'infrastructures, incendies) pesant sur l'habitat du lynx.	Autorités nationales, communautés locales et ONG, BLRP	Réseau établi	2028

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 7.1.2 Renforcer la capacité institutionnelle de détection des menaces, d'évaluation, de gestion des données et de rapport/communication grâce à une formation appropriée.	Gestionnaires d'AP, agences forestières, municipalités, ONG, IUCN-WCPA, BLRP	Formations menées	2030
Action 7.1.3 Documenter les principales menaces pesant sur le lynx des Balkans et les compiler dans une base de données transfrontalière normalisée.	Gestionnaires d'AP, agences forestières, municipalités, ONG, BLRP	Nombre de menaces enregistrées	2035
Action 7.1.4 Sur la base de l'évaluation des menaces identifiées, des cartes des risques (telles que des cartes des risques d'incendie) sont créées et des mesures appropriées sont mises en œuvre.	Gestionnaires d'AP, agences forestières, municipalités, ONG, IUCN-WCPA, BLRP	Cartes, rapport sur les mesures mises en œuvre	2035
Résultat 7.2 D'ici 2030, de nouvelles zones protégées sont déclarées et les zones existantes sont étendues pour protéger les principaux habitats du lynx des Balkans.			
Action 7.2.1 Identifier les zones prioritaires bien connectées pour la conservation du lynx des Balkans.	BLRP, agence des aires protégées, ONG	Liste des zones prioritaires	2026
Action 7.2.2 Élaborer une évaluation de la biodiversité pour au moins une zone prioritaire et justifier sa protection.	BLRP, universités, ONG, experts, municipalités, ministères	Rapports d'évaluation publiés	2028
Action 7.2.3 Lancer des mesures pour déclarer de nouvelles zones protégées afin de combler les lacunes du réseau actuel d'aires protégées.	Gouvernements, communautés locales, ONG, BLRP	Propositions d'inscription et textes législatifs de déclaration	2028
Action 7.2.4 Élaborer/mettre à jour des plans de gestion pour les principales zones d'habitat du lynx des Balkans, en particulier pour les aires protégées concernées (voir A 1.3.1) et assurer la mise en œuvre des plans.	Gestionnaires d'AP, ONG, BLRP	Nombre de nouveaux plans de gestion, nombre de plans de gestion mis à jour	2030
Résultat 7.3 D'ici 2035, la qualité et la connectivité de l'habitat seront améliorées grâce à la restauration des habitats de la population de base et des corridors écologiques clés.			

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 7.3.1 Élaborer des lignes directrices pour la restauration de l'habitat du lynx des Balkans au niveau national et à l'échelle de l'aire de répartition.	Autorités nationales, municipalités, ONG, agences forestières, université d'agriculture, gestionnaires d'AP	Lignes directrices élaborées	2028
Action 7.3.2 Évaluer l'état de l'habitat des zones centrales du lynx et des corridors écologiques et identifier les zones dégradées nécessitant une restauration.	ONG, agences forestières, université d'agriculture, gestionnaires d'AP	Rapports	2028
Action 7.3.3 Élaborer et mettre en œuvre des plans de restauration de l'habitat en collaboration avec les parties prenantes concernées et les communautés locales.	Autorités nationales, municipalités, ONG, agences forestières, université d'agriculture, gestionnaires d'AP, communautés locales	Hectares (ha) d'habitat restauré	2030
Objectif 8 Minimiser la fragmentation de l'habitat causée par les développements d'infrastructures actuels et futurs, en assurant la connectivité à travers l'aire de répartition historique et en permettant la recolonisation, la dispersion et le flux génétique du lynx entre les sous-populations.			
Résultat 8.1 D'ici 2027, tous les projets de développement existants, en cours et à venir dans les corridors écologiques clés pour le lynx des Balkans sont identifiés et l'impact est évalué (voir R 1.1, 7.1).			
Action 8.1.1 Identifier et cartographier les obstacles existants et prévus dans les habitats de base et potentiels du lynx des Balkans dans tous les pays de l'aire de répartition et informer les agences compétentes.	Autorités nationales, experts juridiques, ONG, BLRP	Carte des projets de développement, rapport partagé	2027
Action 8.1.2 Évaluer l'impact des principaux projets d'infrastructure sur les habitats du lynx des Balkans (voir A 1.1.1, A 1.1.2).	BLRP, experts, ONG, ministères	Rapport d'évaluation produit et partagé	2027
Résultat 8.2 D'ici 2028, les lignes directrices existantes sur l'amélioration de la connectivité pour la faune dans les projets d'infrastructure sont examinées, adaptées et partagées entre les pays de l'aire de répartition (voir O 4).			
Action 8.2.1 Examiner les lignes directrices existantes pour la connectivité des grands carnivores et élaborer et partager des recommandations spécifiques pour le lynx des Balkans.	Autorités nationales, experts juridiques, ONG, BLRP	Liste des recommandations de gestion fournies et intégrées dans les EIE, les plans	2028

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
		spatiaux et le plan d'action national	
Action 8.2.2 Soutenir l'intégration des besoins du lynx des Balkans dans les stratégies nationales pour la biodiversité ou les PAN (voir O 4, R 9.2).	Autorités nationales, experts juridiques, ONG, BLRP	La prise en compte des besoins du lynx des Balkans est intégrée	2028
Action 8.2.3 Veiller à l'inclusion de l'atténuation des obstacles et du maintien des corridors dans les plans d'action nationaux (voir A 4.1.1 et A 4.1.5).	Autorités nationales, experts juridiques, ONG, BLRP	Nombre de réunions de plaidoyer Nombre de parties prenantes impliquées	2028
Résultat 8.3 D'ici 2030, des plans de construction sont disponibles et un financement est garanti pour atténuer les obstacles existants à la dispersion du lynx et assurer des passages sûrs pour la faune.			
Action 8.3.1 Produire des plans de construction, incluant des budgets, pour atténuer les obstacles identifiés aux mouvements des lynx et de la faune et mettre en œuvre les plans.	Autorités nationales, ONG	Plans de construction (incluant le plan budgétaire) Nombre d'obstacles atténués	2030
Action 8.3.2 Identifier les mécanismes/sources de financement potentiels et élaborer un plan de collecte de fonds.	Autorités nationales, ONG, donateurs	Plan de collecte de fonds	2030
Résultat 8.4 D'ici 2035, les principaux corridors du lynx des Balkans sont aménagés et protégés.			
Action 8.4.1 Empêcher la construction de nouvelles barrières dans les habitats critiques du lynx des Balkans et les corridors écologiques clés.	Autorités nationales, experts juridiques, institutions judiciaires, ONG, conventions pertinentes pour la protection du lynx des Balkans, institutions de l'UE	Inventaire des infrastructures prévues menaçant la connectivité	2028

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 8.4.2 Maintenir la perméabilité des corridors existants par la protection juridique des corridors cruciaux et améliorer leur fonctionnalité (voir R 7.2).	Autorités nationales, donateurs, experts juridiques, développeurs	Législation, règlement	2028 (suite)
Objectif 9 Établir des connaissances de base sur la prévalence des maladies chez le lynx des Balkans et prévenir les épidémies.			
Résultat 9.1 D'ici 2028, une étude complète sur la prévalence des maladies dans la population de lynx des Balkans est réalisée et un programme de suivi à long terme est établi.			
Action 9.1.1 Effectuer une analyse des agents pathogènes en collaboration avec la faculté de médecine vétérinaire de Skopje et d'autres institutions vétérinaires.	Facultés de médecine vétérinaire de Skopje, Tirana, Zagreb ; BLRP	Rapport/publication	2028
Action 9.1.2 Sur la base de cette enquête (voir A 9.1.1), élaborer, partager et mettre en œuvre un protocole de suivi sanitaire à long terme pour le lynx des Balkans.	Faculté de médecine vétérinaire de Skopje ; Faculté de médecine vétérinaire de Zagreb ; BLRP, agences vétérinaires nationales	Protocole de suivi sanitaire disponible et utilisé	2028
Résultat 9.2 D'ici 2035, les épidémies liées au lynx des Balkans sont efficacement atténuées et contrôlées.			
Action 9.2.1 Étudier le risque de transmission de maladies par les chiens et les chats errants (chats sauvages et chats domestiques sauvages).	Facultés vétérinaires, municipalités, BLRP	Rapport	2027
Action 9.2.2 Organiser une formation spécialisée pour les vétérinaires des zones rurales sur les maladies des animaux sauvages (si possible, des équipes d'intervention seront créées séparément ou feront partie des équipes d'intervention pour les ours/loups).	Facultés vétérinaires, BLRP, ministères de l'environnement, autres autorités nationales compétentes	Formation(s) menée(s)	2027-2028 (suite)
Action 9.2.3 Mettre en œuvre des mesures pour prévenir la propagation des maladies infectieuses.	Municipalités, ministère de l'Agriculture (département des forêts au Kosovo et secteur de la chasse en Macédoine du Nord), chasseurs, BLRP	Prévalence des maladies chez le lynx des Balkans	2030 (suite)

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 9.2.4 Appliquer et soutenir la chasse sanitaire des renards atteints de la gale.	Fédération de la chasse ; sociétés de chasse ; Agence alimentaire et vétérinaire	Nombre de renards atteints de la gale sur les pièges photographiques	2035
Objectif 10 Atténuer les effets de la consanguinité par le sauvetage génétique afin de créer une population génétiquement viable du lynx des Balkans.			
Résultats 10.1 D'ici 2026, une feuille de route pour le sauvetage génétique de la population restante de lynx des Balkans est élaborée, présentée et approuvée par les autorités compétentes.			
Action 10.1.1. Réaliser une étude de faisabilité et présenter les résultats à toutes les institutions concernées.	Institutions centrales et locales compétentes, BLRP, ONG, ministères	Étude de faisabilité approuvée	2026
Action 10.1.2 Organiser un atelier d'experts pour rédiger la feuille de route du sauvetage génétique.	Institutions centrales et locales compétentes, BLRP, ONG	Feuille de route	2026
Action 10.1.3 Modéliser le développement de la population en fonction de différents scénarios de gestion.	BLRP	Meilleur scénario de gestion future identifié	2026
Activité 10.1.4 Rencontrer les autorités pour discuter, approuver et mettre en œuvre la feuille de route.	Institutions centrales et locales compétentes, BLRP, ONG, ministères	réunions tenues	2025 (suite)
Activité 10.1.5 S'engager avec les institutions des pays d'origine des populations et la plateforme Linking Lynx pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route.	Institutions centrales et locales compétentes, BLRP, ONG, ministères	réunions tenues	2026
Résultat 10.2 D'ici 2035, les individus lynx issus de la population source identifiée sont intégrés avec succès dans la population de lynx des Balkans.			
Action 10.2.1 Sur la base de la feuille de route du sauvetage génétique, libérer un nombre suffisant de lynx en plusieurs étapes, en commençant par une libération pilote d'ici 2028 dans le but de parvenir à une intégration démographique d'ici 2035.	Ministères, BLRP	Nombre de lynx nouvellement intégrés avec reproduction	2035

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 10.2.2 Mettre à jour la stratégie de renforcement sur la base de nouvelles informations (obtenues grâce au suivi post-libération).	BLRP	Mise à jour annuelle/semestrielle de la stratégie de renforcement	2035
Action 10.2.3 Procéder au renforcement de la population selon le scénario identifié (gestion adaptative).	Ministères, BLRP	Expansion de la population, nombre de reproductions	2035 (suite)
Objectif 11 Établir et appliquer en permanence un suivi démographique, sanitaire et génétique du lynx des Balkans et maintenir un état de conservation favorable.			
Résultat 11.1 D'ici 2030, des organismes nationaux de suivi du lynx sont établis et maintenus et les activités de suivi sont coordonnées entre les pays de l'aire de répartition ¹¹ .			
Action 11.1.1 Tenir des réunions annuelles des équipes de suivi et des partenaires.	BLRP, autorités nationales	Compte-rendus de réunions	2030 (suite)
Action 11.1.2 Partager les données de suivi via une base de données commune (voir R 7.1.2).	BLRP	Données partagées	2030 (suite)
Résultat 11.2 Les connaissances et les résultats du suivi sont partagés entre les experts du lynx, les parties prenantes concernées et rendus publics (voir R 4.3).			
Action 11.2.1. Tenir des réunions régulières à l'échelle de l'aire de répartition entre les experts du lynx et les parties prenantes concernées.	Institutions centrales et locales compétentes, BLRP, ONG	Compte-rendus de réunions, rapports	2030 (suite)
Résultat 11.3 La répartition, l'abondance, les tendances, la reproduction, la santé et le statut génétique du lynx des Balkans sont connus (voir R 10.3).			
Action 11.3.1 Assurer un suivi continu de la répartition, de l'abondance, des tendances, de la reproduction, de l'état de santé et de l'état génétique du lynx des Balkans.	BLRP	Rapports et/ou publications	2030 (suite)
Action 11.3.2 Collecter en continu des données opportunistes sur l'ensemble de l'aire de répartition du lynx des Balkans.	BLRP	Données recueillies	2030 (suite)

¹¹ Un tel système existe déjà pour les pays où vivent des populations de lynx, mais il est conservé ici pour des raisons d'exhaustivité.

Objectif/Résultat/Action	Acteur	Indicateur	Calendrier
Action 11.3.3 Mettre en place un suivi par pièges photographiques tout au long de l'année, en collaboration avec les parties prenantes concernées, dans les zones où des lynx ont été détectés les années précédentes.	BLRP, associations de chasse, gestionnaires d'AP	Données recueillies	2030 (suite)
Action 11.3.4 À intervalles de trois ans, estimer la densité du lynx des Balkans dans les zones centrales au moyen de la recapture spatiale.	BLRP	Estimations de la densité de population du lynx	2030 (suite)
Résultat 11.4 Les résultats du suivi sont accessibles au public afin de suivre l'évolution de la population et de fournir un retour d'information aux groupes d'intérêt.			
Action 11.4.1 Produire et publier des rapports annuels sur la répartition, l'abondance, les reproductions et les résultats du suivi sanitaire et génétique (voir O 9).	BLRP	Rapports annuels	En cours
Résultat 11.5 Les résultats du suivi sont intégrés de manière récurrente dans la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition et dans les plans d'action nationaux.			
Action 11.5.1 Examiner l'efficacité de la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition, des PAN et des projets de conservation in situ sur la base des rapports de suivi.	BLRP, comité de coordination, autorités nationales	Rapports d'examen comparatif	En cours
Action 11.5.2 Adapter la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition, les PAN ou les projets de conservation in situ si les résultats du suivi suggèrent un changement d'approche (voir O4).	Comité de coordination et toutes les institutions de mise en œuvre	Tous les plans et programmes sont adaptés aux nouvelles conclusions.	En cours

5 Mise en œuvre et révision de la Stratégie

La **stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour le sauvetage et la conservation du lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus*** a une durée de vie de 10 ans, jusqu'en 2035. La *stratégie* est mise en œuvre par et dans les États de l'aire de répartition, de préférence selon un plan d'action national (voir chapitre 5.2), par les agences gouvernementales impliquées, mais également par le biais de projets et de programmes d'organisations communautaires, d'ONG ou d'institutions scientifiques. Tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre sont responsables du suivi et de l'évaluation de leurs projets en ce qui concerne l'atteinte des résultats et des objectifs. Le comité de coordination (voir le résultat 4.3) doit être informé de l'avancement des projets de mise en œuvre ou doit demander activement des informations à tout partenaire de mise en œuvre. Le comité de coordination est également l'organe chargé de discuter avec tous les partenaires de la nécessité d'adapter ou de modifier la *stratégie*. Une évaluation à mi-parcours est recommandée cinq ans après l'approbation de la *stratégie*, et, après dix ans, la *stratégie* devrait être réexaminée et révisée. Au cours des dix années de mise en œuvre de cette version, des rapports réguliers et opportuns et des informations mutuelles (voir le cadre logique ci-dessus pour plus de détails) doivent faciliter la mise en œuvre de la *stratégie* et de tous les plans de travail et projets connexes.

5.1 Budget et financement pour la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera un financement adéquat pour mener à bien les actions définies. En général, les actions telles que définies dans le cadre logique (tableau 2) sont accompagnées d'un budget provisoire. Cependant, comme il s'agit d'un plan stratégique à l'échelle de l'aire de répartition impliquant plusieurs pays présentant des différences considérables quant au statut du lynx des Balkans, à la conservation de la faune et des habitats en général, mais aussi quant aux efforts de conservation du lynx déjà en cours, les participants aux ateliers d'élaboration de la *Stratégie* ont conclu que la planification détaillée et l'identification des besoins financiers doivent être réalisées au niveau national ou transfrontalier. L'allocation des budgets devrait se faire à trois niveaux :

- Chaque plan d'action national (PAN - chapitre 5.3) doit être accompagné d'un plan de mise en œuvre comprenant une estimation des besoins financiers,
- Au niveau de l'aire de répartition et au niveau international, un plan commun pour mettre en œuvre les résultats de la *stratégie* à l'échelle de l'aire de répartition et à l'échelle globale. Cette planification est de préférence réalisée par le comité de coordination dès sa création (voir Résultat 4.3, Action 4.3.2),
- Bon nombre des résultats énumérés ci-dessus peuvent être définis et mis en œuvre en tant que projets autonomes, ce qui facilitera à la fois la planification et la collecte de fonds.

Certains résultats (par exemple, ceux liés à la gestion générale des espèces sauvages, à l'aménagement du territoire ou au développement des infrastructures) relèvent clairement de la responsabilité de l'institution et des agences nationales et devront peut-être être pris en compte dans le cadre de plans et de budgets nationaux plus larges. Cependant, la coopération internationale permettra une approche synergique réduisant les coûts. Les résultats nécessitant des recherches sont mieux mis en œuvre par des institutions dotées d'une expertise scientifique, telles que des universités, des instituts de recherche ou des programmes de conservation engagés dans des recherches sur le terrain. Les projets de conservation basés sur les résultats de la stratégie sont généralement mis en œuvre par des ONG, des groupes d'action locale ou des partenariats.

Un financement peut être sollicité auprès de bailleurs institutionnels dans le cadre de projets de conservation de la biodiversité, auprès de bailleurs commerciaux ou privés, ou encore au titre de subventions de recherche. Le lynx des Balkans étant une espèce en danger critique d'extinction, il existe également des possibilités de subventions pour la conservation des espèces, qui sont limitées aux espèces menacées.

5.2 Résultats prioritaires par les États de l'aire de répartition

Pour éclairer l'élaboration des plans d'action nationaux (voir le chapitre 5.2), les représentants des États de l'aire de répartition et tous les participants à l'atelier de finalisation de la stratégie (2 et 3 juin 2025, Skopje, Macédoine du Nord - voir A-V) ont hiérarchisé les résultats par pays :

Tableau 3. Priorisation des résultats par pays de l'aire de répartition.

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Objectif 1 Promouvoir un développement socio-économique durable qui tienne compte des besoins de conservation dans la planification et la mise en œuvre, en atténuant les impacts négatifs sur les populations de lynx et leurs proies et habitats.								
Résultat 1.1 D'ici 2029, les critères répondant aux besoins du lynx, de ses proies et de ses habitats sont intégrés dans les cadres juridiques des évaluations d'impact stratégique et environnemental dans tous les pays de l'aire de répartition (y compris dans un contexte transfrontalier).	2	1	1	1	S/O	3	S/O	S/O
Résultat 1.2 D'ici 2035, les plans d'aménagement du territoire (au niveau national, local, des aires protégées) des pays de l'aire de répartition intègrent les besoins de conservation du lynx des Balkans (voir R 6.2).	1	2	2	2	S/O	3	S/O	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 1.3 D'ici 2035, les plans de gestion des zones importantes (protégées) du lynx des Balkans intègrent des considérations de conservation du lynx des Balkans, et une gestion durable de la faune est assurée.	1	1	2	3	S/O	3	S/O	S/O
Résultat 1.4 D'ici 2028, un examen de l'impact positif ou négatif du tourisme sur la conservation du lynx des Balkans est effectué, et une recommandation sur le tourisme durable favorisant la conservation de la faune est produite et distribuée ¹² .	2	2	1	/	/	/	/	/
Objectif 2 Prendre en compte et soutenir les besoins et les moyens de subsistance des populations locales afin d'obtenir leur soutien pour réduire les pratiques néfastes ou illégales qui entravent la conservation du lynx.								
Résultat 2.1 D'ici 2030, des mécanismes de financement sont en place pour soutenir et préserver les pratiques traditionnelles de protection du bétail.	3	1	2	3	S/O	3	1	S/O
Résultat 2.2 D'ici 2030, des groupes d'action locale (GAL) sont établis dans les zones importantes pour le lynx afin de renforcer la gestion des ressources naturelles par les populations locales.	2/3	3	1	3	S/O	1	2	S/O

¹²L'absence de priorisation doit faire l'objet de discussions supplémentaires au niveau national

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 2.3 D'ici 2030, la collaboration avec les sociétés de chasse est renforcée et élargie pour aligner les pratiques de chasse sur les objectifs de conservation du lynx et promouvoir une gestion durable du gibier ¹³ .	1	1	1	/	/	/	/	/
Objectif 3 Sensibiliser au statut du lynx des Balkans et accroître les connaissances et la compréhension scientifiques et locales de l'espèce, en soutenant sa perception positive.								
Résultat 3.1 D'ici 2035, les connaissances sur le lynx des Balkans sont intégrées dans le programme scolaire officiel.	2	1 (en place)	1	3	S/O	3	S/O	S/O
Résultat 3.2 D'ici 2030, des programmes de renforcement des capacités (PRC) adaptés à des groupes de parties prenantes spécifiques sont élaborés et mis en œuvre.	1/2	2	1	1	S/O	1	S/O	S/O
Résultat 3.3 D'ici 2035, la sensibilisation du public au lynx des Balkans est renforcée par différents canaux de communication.	1	1	2	1	3	1	S/O	S/O
Objectif 4 Accroître le soutien international, renforcer la coopération à l'échelle de l'aire de répartition (transfrontalière) et obtenir des fonds pour la mise en œuvre de cette stratégie de conservation par le biais de plans d'action nationaux coordonnés.								

¹³L'absence de priorisation doit faire l'objet de discussions supplémentaires au niveau national

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 4.1 D'ici 2027, les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation sont adoptés par les pays de l'aire de répartition et révisés tous les 5 ans.	1	1	1	3	S/O	3	S/O	2
Résultat 4.2 Tous les cinq ans par la suite, les progrès de la mise en œuvre du plan d'action national sont suivis par les équipes d'experts nationaux et les autorités nationales.	1	2	1	3	S/O	3	S/O	2
Résultat 4.3 D'ici 2027, un comité de coordination transfrontalier (à l'échelle de l'aire de répartition) pour la mise en œuvre de la stratégie est établi et opérationnel (voir le chapitre 5).	1/2	1	2	1	2	1	1	3
Objectif 5: comprendre et atténuer les moteurs d'abattage illégal du lynx des Balkans et de braconnage des principales espèces de proies.								
Résultat 5.1 D'ici 2027, les moteurs d'abattage illégal du lynx des Balkans et de braconnage des espèces de proies sont identifiés.	1/2	1	2	1	1	1	S/O	S/O
Résultat 5.2 D'ici 2035, la société est consciente de l'impact de l'abattage illégal du lynx des Balkans et du braconnage des espèces de proies, et le signalement des cas de criminalité liée aux espèces sauvages est amélioré.	1	1	1	1	1	1	S/O	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 5.3 D'ici 2035, l'impact de l'abattage illégal du lynx et du braconnage des principales espèces de proies est réduit dans les zones de répartition actuelles et potentielles du lynx.	1	1	1	1	1	1	1	S/O
Objectif 6 : assurer une quantité suffisante de proies dans l'aire de répartition actuelle et future du lynx des Balkans.								
Résultat 6.1 D'ici 2035, un suivi robuste et scientifique des populations des principales espèces de proies dans leurs habitats est établi et continu.	2	1	1	1	S/O	1	2	1
Résultat 6.2 D'ici 2030, une gestion durable de la faune et de l'habitat des proies est établie.	2	2	1	3	2	2	3	1
Résultat 6.3 D'ici 2035, la concurrence et la pression de prédation exercées par les chiens divagants sont réduites.	2/3	1	3	2	3	1	3	S/O
Objectif 7 Prévenir et atténuer la dégradation et la fragmentation de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat du lynx des Balkans et de ses proies.								
Résultat 7.1 D'ici 2035, les principales menaces pesant sur l'habitat actuel et potentiel du lynx des Balkans sont identifiées et des mesures de prévention pour préserver la qualité de l'habitat sont mises en œuvre.	3	1	1	1	2	1	S/O	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 7.2 D'ici 2030, de nouvelles zones protégées sont déclarées et les zones existantes sont étendues pour protéger les principaux habitats du lynx des Balkans.	1	1	2	3	3	3	S/O	S/O
Résultat 7.3 D'ici 2035, la qualité et la connectivité de l'habitat seront améliorées grâce à la restauration des habitats de la population de base et des corridors écologiques clés.	1	1	1	1	2	3	1	S/O
Objectif 8 Minimiser la fragmentation de l'habitat causée par les développements d'infrastructures actuels et futurs, en assurant la connectivité à travers l'aire de répartition historique et en permettant la recolonisation, la dispersion et le flux génétique du lynx entre les sous-populations.								
Résultat 8.1 D'ici 2027, tous les projets de développement existants, en cours et à venir dans les corridors écologiques clés pour le lynx des Balkans sont identifiés et l'impact est évalué (voir R 1.1, 7.1).	1/2	1	1	2	1	1	S/O	S/O
Résultat 8.2 D'ici 2028, les lignes directrices existantes sur l'amélioration de la connectivité pour la faune dans les projets d'infrastructure sont examinées, adaptées et partagées entre les pays de l'aire de répartition (voir O 4).	2	1	2	1	3	1	1	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 8.3 D'ici 2030, des plans de construction sont disponibles et un financement est garanti pour atténuer les obstacles existants à la dispersion du lynx et assurer des passages sûrs pour la faune.	1	2	2	1	2	3	1	S/O
Résultat 8.4 D'ici 2035, les principaux corridors du lynx des Balkans sont aménagés et protégés.		2	1	1	1	3	S/O	S/O
Objectif 9 : Établir des connaissances de base sur la prévalence des maladies chez le lynx des Balkans et prévenir les épidémies.								
Résultat 9.1 D'ici 2028, une étude complète sur la prévalence des maladies dans la population de lynx des Balkans est réalisée et un programme de suivi à long terme est établi.	1	2	1	3	S/O	3	S/O	S/O
Résultat 9.2 D'ici 2035, les épidémies liées au lynx des Balkans sont efficacement atténuées et contrôlées.	2/3	2	2	2	3	3	S/O	S/O
Objectif 10 : atténuer les effets de la consanguinité grâce à un sauvetage génétique afin de créer une population de lynx des Balkans génétiquement viable.								
Résultats 10.1 D'ici 2026, une feuille de route pour le sauvetage génétique de la population restante de lynx des Balkans est élaborée, présentée et approuvée par les autorités compétentes.	1	1	1	1	3	S/O	S/O	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 10.2 D'ici 2035, les individus lynx issus de la population source identifiée sont intégrés avec succès dans la population de lynx des Balkans.	1	1	1	1	S/O	S/O	S/O	S/O
Objectif 11 : établir et appliquer en permanence un suivi démographique, sanitaire et génétique du lynx des Balkans et maintenir un état de conservation favorable.								
Résultat 11.1 D'ici 2030, des organismes nationaux de suivi du lynx sont établis et maintenus et les activités de suivi sont coordonnées entre les pays de l'aire de répartition.	1	1	1	1	1	1	S/O	1
Résultat 11.2 Les connaissances et les résultats du suivi sont partagés entre les experts du lynx, les parties prenantes concernées et rendus publics (voir R 4.3).	1/2	1	2	1	1	1	1	1
Résultats 11.3 La répartition, l'abondance, les tendances, la reproduction, la santé et le statut génétique du lynx des Balkans sont connus (voir R 10.3).	1	1	2	1	2	1	S/O	S/O

Objectif/Résultat	Macédoine du Nord	Kosovo (en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies)	Albanie	Grèce	Serbie	Bulgarie	Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Résultat 11.4 Les résultats du suivi sont accessibles au public afin de suivre l'évolution de la population et de fournir un retour d'information aux groupes d'intérêt.	2	3	2	3	1	1	1	S/O
Résultat 11.5 Les résultats du suivi sont intégrés de manière récurrente dans la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition et dans les plans d'action nationaux.	1	1	1	2	2	1	S/O	S/O

5.3 Plans d'action nationaux

Un instrument efficace pour la mise en œuvre de la **stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour le sauvetage et la conservation du lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus*** est l'élaboration d'un plan d'action national fondé sur la *stratégie*, mais tenant compte des priorités, de la législation, de la situation en matière de conservation et des traditions nationales. L'UICN recommande vivement d'élaborer des stratégies de conservation des espèces dans le cadre d'une approche participative incluant les communautés locales et les parties prenantes (UICN/CSE, 2018). Cependant, pour une espèce répartie dans de nombreux pays, cela n'est pas réalisable. Il est donc recommandé d'utiliser cette *stratégie* comme document de base pour élaborer des plans d'action nationaux (PAN) connexes, ce qui peut se faire dans le cadre d'un processus utilisant les langues nationales/locales et impliquant les principales parties prenantes nationales et locales. La *stratégie* fournit le cadre conceptuel, la perspective internationale globale et les besoins à l'échelle de l'aire de répartition pour la conservation du lynx des Balkans. Il est important que, lors de l'élaboration des PAN, la situation à l'échelle de l'aire de répartition — et en particulier dans les pays voisins — soit prise en compte, car toutes les populations actuelles et futures du lynx des Balkans devront être transfrontalières pour atteindre et garantir leur viabilité ainsi que leur conservation à long terme.

Le processus et la procédure d'élaboration d'un PAN peuvent être les mêmes que ceux utilisés pour l'élaboration de la *stratégie* à l'échelle de l'aire de répartition (voir A-III), mais les traditions et coutumes locales en matière de participation politique doivent être prises en compte. Il va de soi que les ateliers d'élaboration d'un PAN doivent se tenir dans les langues nationales/régionales et que le PAN doit être publié dans toutes les langues nationales, et idéalement en anglais afin d'être partagé avec les autres États de l'aire de répartition.

6 Références

La liste de références comprend les citations mentionnées dans les appendices.

- Bazzicalupo, E., Lucena-Pérez, M., Kleinman-Ruiz, D., Pavlov, A., Trajce, A., Hoxha, B., Sanaja, B., Gurielidze, Z., Kerdikoshvili, N., Mamuchadze, J., Yarovenko, Y., Akkiev, M., Ratkiewicz, M., Saveljev, A., Melovski, D., Gavashelishvili, A., Schmidt, K., et Godoy, J. (2021). History, demography and genetic status of Balkan and Caucasian Lynx lynx (Linnaeus, 1758) populations revealed by genome-wide variation. *Diversity and Distributions*. <https://doi.org/10.1111/ddi.13439>
- Breitenmoser, U., & Breitenmoser-Würsten, C. (1990). Status, Conservation Needs and Re-introduction of the Lynx Lynx lynx in Europe. *Nature and Environment Series*, 45, 1–43.
- Darul, R., Gavashelishvili, A., Saveljev, A. P., Seryodkin, I. V., Linnell, J. D. C., Okarma, H., Bagrađe, G., Ornicans, A., Ozolins, J., Männil, P., Khorozyan, I., Melovski, D., Stojanov, A., Trajçe, A., Hoxha, B., Dvornikov, M. G., Galsandorj, N., Okhlopov, I., Mamuchadze, J., ... Schmidt, K. (2022). Coat Polymorphism in Eurasian Lynx: Adaptation to Environment or Phylogeographic Legacy? *Journal of Mammalian Evolution*, 29(1), 51–62. <https://doi.org/10.1007/s10914-021-09580-7>
- Commission européenne. (n. d.). The partnership approach and the local action group (L'approche partenariale et le groupe d'action locale). https://ec.europa.eu/enrd/sites/default/files/leaderii_teaching-kit_booklet-chap5.pdf
- Gonev, A. (2025). Quantifying the genetic load and recent inbreeding levels of the critically endangered Balkan lynx (*Lynx lynx balcanicus*) [Thèse de master]. Université d'Uppsala.
- Groupe de travail sur le Statut vert des espèces de l'UICN. (2024). Background and Guidelines for the IUCN Green Status of Species (Contexte et lignes directrices pour le Statut vert des espèces de l'UICN). Version 2.0. <https://www.iucnredlist.org/resources/green-status-assessment-materials>
- UICN/CSE, S. C. P. S.-C. (2018). Guidelines for Species Conservation Planning (Lignes directrices pour la planification de la conservation des espèces) - Version 1.0. UICN, Union internationale pour la conservation de la nature. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2017.18.en>
- Kitchener, A. C., Breitenmoser-Würsten, C., Eizirik, E., Gentry, A., Werdelin, L., Wilting, A., Yamaguchi, N., Abramov, A. V., Christiansen, P., et Driscoll, C. (2017). A revised taxonomy of the Felidae. The final report of the Cat Classification Task Force of the IUCN/SSC Cat Specialist Group (Le rapport final du groupe de travail sur la classification des félins du groupe de spécialistes des félins de l'UICN/CSE). *Cat News*, 11.
- Lucena-Perez, M., Marmesat, E., Kleinman-Ruiz, D., Martínez-Cruz, B., Węcek, K., Saveljev, A. P., Seryodkin, I. V., Okhlopov, I., Dvornikov, M. G., Ozolins, J., Galsandorj, N., Paunovic, M., Ratkiewicz, M., Schmidt, K., et Godoy, J. A. (2020). Genomic patterns in the widespread Eurasian lynx shaped by Late Quaternary climatic fluctuations and anthropogenic impacts. *Molecular Ecology*, 29(4), 812–828. <https://doi.org/10.1111/mec.15366>
- Mattenklodt, J., Lanz, T., Roy, S., Bürki, R., Breitenmoser, C., Vogt, K. et Breitenmoser, U. (2025). How to save the cat – Cat conservation compendium. A practical guide for strategic planning in cat conservation, Version 2. *Cat News Special Issue*, 18.
- Mattisson, J., Linnell, J. D. C., Anders, O., Belotti, E., Breitenmoser-Würsten, C., Bufka, L., Fuxjäger, C., Heurich, M., Ivanov, G., Jędrzejewski, W., Kont, R., Kowalczyk, R., Krofel, M., Melovski, D., Mengüllüoğlu, D., Middelhoff, T. L., Molinari-Jobin, A., Odden, J., Ozoliņš, J., ... Andrén, H.

- (2022). Timing and synchrony of birth in Eurasian lynx across Europe. *Ecology and Evolution*, 12(8), e9147. <https://doi.org/10.1002/ece3.9147>
- Melovski, D. (en préparation a). IUCN Red List of Threatened Species assessment (Évaluation de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN).
- Melovski, D. (en préparation b). IUCN Green Status of Species assessment (Évaluation du Statut vert des espèces de l'UICN)
- Melovski, D., Ivanov, G., Stojanov, A., Avukatov, V., Gonev, A., Pavlov, A., Breitenmoser, U., von Arx, M., Filla, M., Krofel, M., Signer, J., et Balkenhol, N. (2020). First insight into the spatial and foraging ecology of the critically endangered Balkan lynx (*Lynx lynx balcanicus*, Buresh 1941). *Hystrix It. J. Mamm.*, 31(1), 26–34. <https://doi.org/10.4404/hystrix-00254-2019>
- Melovski, D., Krofel, M., Avukatov, V., Fležar, U., Gonev, A., Hočevár, L., Ivanov, G., Leschinski, L., Pavlov, A., Stojanov, A., Veapi, E., et Mengüllüoğlu, D. (2022). Diverging ecological traits between the Balkan lynx and neighbouring populations as a basis for planning its genetic rescue. *Mammalian Biology*, 102(5), 1697–1708. <https://doi.org/10.1007/s42991-022-00268-w>
- Melovski, D., Moreno, I., Stojanov, A., Pavlov, A., Gonev, A., Avukatov, V., Halotel-Diez, Y., Ivanov, G., et Zimmermann, F. (2025). A decade of monitoring the critically endangered Balkan lynx in its core area: Insights from spatial capture recapture models. *Global Ecology and Conservation*, 60, e03615. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2025.e03615>
- Melovski, D., Breitenmoser, U., von Arx, M., Breitenmoser-Würsten, C. et Lanz, T. 2015. *Lynx lynx* ssp. *balcanicus* (version errata publiée en 2016). *The IUCN Red List of Threatened Species 2015* (La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2015): [e.T68986842A87999432. https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-4.RLTS.T68986842A68986849.fr](https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2015-4.RLTS.T68986842A68986849.fr).
- Mengüllüoğlu, D., Ambarli, H., Barlow, A., Paijmans, J., Sayar, A., Emir, H., Kandemir, I., Hofer, H., Fickel, J., et Förster, D. (2021). Mitogenome Phylogeny Including Data from Additional Subspecies Provides New Insights into the Historical Biogeography of the Eurasian lynx *Lynx lynx*. *Genes*, 12, 1216. <https://doi.org/10.3390/genes12081216>

Appendice I – Cibles mondiales en matière de biodiversité (CMB 2030) pertinents dans le contexte de la conservation du lynx des Balkans *Lynx lynx balcanicus*

Le [Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal](#) de la Convention sur la conservation de la biodiversité fournit un plan pour mettre en œuvre une action à grande échelle afin de transformer la relation de nos sociétés avec la biodiversité d'ici 2030. L'Union européenne met en œuvre le CMB 2030 dans le cadre de la [stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#). Plusieurs des 23 cibles du CMB 2030 sont pertinents pour la *stratégie* de conservation à l'échelle de l'aire de répartition du lynx des Balkans ou, à son tour, la mise en œuvre de la *stratégie* et des plans d'action nationaux connexes contribuera à atteindre ces objectifs. Les cibles pertinentes du CMB 2030 sont les suivantes :

CIBLE 1 : Planifier et gérer toutes les zones pour réduire l'appauvrissement de la biodiversité

CIBLE 3 : Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers

CIBLE 4 : Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage

CIBLE 5 : assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages

CIBLE 8 : réduire au minimum les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience

CIBLE 9 : Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages aux populations

CIBLE 10 : Renforcer la biodiversité et la durabilité des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières

CIBLE 14 : Veiller à la prise en compte de la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux

CIBLE 20 : Accroître le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

CIBLE 21 : veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour orienter l'action en faveur de la biodiversité

Appendice II – Résumé de la biologie et de l'écologie du lynx des Balkans

Le lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) est un félin de taille moyenne, solitaire et territorial, reconnaissable à sa courte queue à pointe noire, à ses oreilles touffues et à sa fourrure dense. Sa fourrure varie du brun rougeâtre au doré et peut être tachetée, uniforme ou avec des rosettes (Darul et al., 2022). Les mâles adultes sont plus gros, pesant en moyenne 21,4 kg, tandis que les femelles pèsent en moyenne 16,6 kg.

Cette sous-espèce de lynx habite principalement des forêts denses et des zones de transition entre les forêts et les arbustes, environ 80 % de son aire de répartition étant couverte par ces habitats. En Macédoine du Nord, près de la moitié de son aire de répartition est constituée de forêts non dégradées (Melovski et al., 2022). Les mâles occupent généralement des domaines vitaux d'environ 400 km², tandis que les femelles détiennent des territoires plus petits, d'une moyenne de 115 km² (Melovski et al., 2020). Le marquage territorial est un élément clé de leur comportement, en particulier pendant la saison des amours, de février à avril. Sa densité dans le noyau de la population varie de 1,3 à 1,4 individus pour 100 km² (Melovski et al., 2025).

Le lynx des Balkans se nourrit principalement d'ongulés tels que le chevreuil et le chamois des Balkans, qui représentent environ 75 % de son alimentation. Le lièvre brun constitue une proie secondaire importante, en particulier dans les habitats plus ouverts ou fragmentés (Melovski et al., 2022). Les lynx de cette région présentent un taux de prédation annuel particulièrement faible — environ 34 ongulés par an — ainsi qu'un intervalle entre deux captures relativement long, avec une moyenne de 9 jours. Le temps de manipulation des proies est généralement de 2 à 2,5 jours, mais il est souvent réduit par la concurrence des charognards comme les ours bruns, les sangliers, les renards et, de plus en plus, les chiens errants (Melovski et al., 2020). L'impact croissant des chiens errants est lié au dépeuplement rural et constitue une menace croissante pour l'efficacité de recherche de nourriture du lynx.

La reproduction se traduit par des portées de 1 à 4 petits, généralement 1 à 2 en moyenne. Les petits restent dans la tanière jusqu'à trois mois et deviennent indépendants à l'âge de 10–11 mois. Les femelles s'installent souvent près de leur lieu de naissance, tandis que les mâles se dispersent pour établir de nouveaux territoires (Mattisson et al., 2022).

Le lynx des Balkans a une histoire évolutive complexe, façonnée par de longues périodes d'isolement depuis le Pléistocène supérieur. Des études génétiques montrent qu'il partage un ancêtre commun avec le lynx caucasien, divergeant il y a près de 100 000 ans, le flux génétique persistant jusqu'à il y a environ 20 000 ans (Lucena-Perez et al., 2020 ; Mengüllüoğlu et al., 2021). Le contact postglaciaire avec le lynx des Carpates a conduit à un mélange du génome nucléaire, bien que le génome mitochondrial reste profondément distinct (Bazzicalupo et al., 2021 ; Mengüllüoğlu et al., 2021). La population est maintenant fortement consanguine, avec la plus faible diversité génétique enregistrée parmi les lynx boréaux, souffrant probablement de dépression consanguine due à des mutations délétères accumulées (Gonev, 2025).

Ce profil écologique unique, associé à de graves risques génétiques et à la rareté des proies, fait du lynx des Balkans l'un des félinés les plus menacés au monde (Melovski et al. en préparation a).

Appendice III – Résumé du processus

Pour l'élaboration de stratégies de conservation et de plans d'action nationaux à l'échelle de l'aire de répartition, le Groupe de spécialistes des félins (Cat SG) de la CSE de l'UICN suit les [Lignes directrices de l'UICN pour la planification de la conservation des espèces](#) (UICN/CSE, 2018) et, plus précisément, le cycle de planification stratégique tel qu'expliqué dans le [Compendium sur la conservation des félins](#) du Cat SG (Mattenklodt et al., 2025), qui sont tous deux basés sur les mêmes principes (Fig. 1).

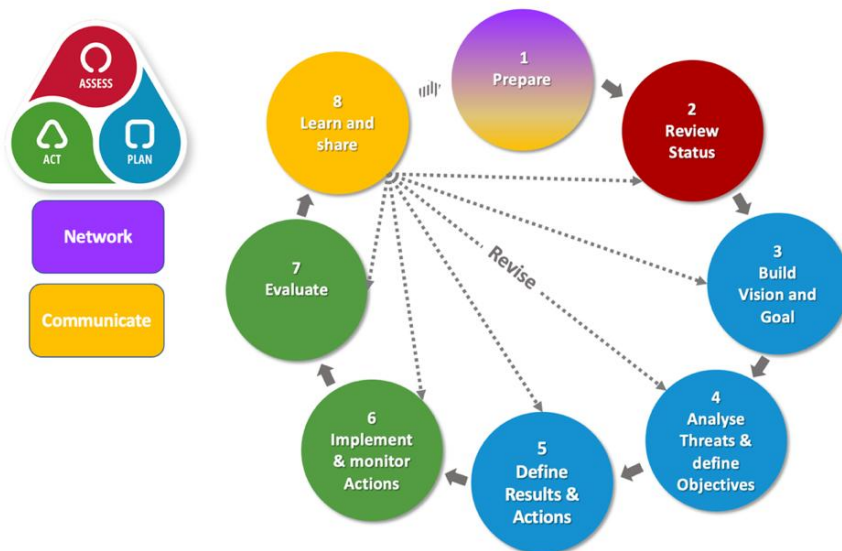


Fig. A-III 1 : Le cycle de planification stratégique de la conservation du Cat SG

Après une phase préparatoire (étape 1), l'état de conservation et l'état des connaissances de l'espèce ou sous-espèce cible sont évalués par des experts de tous les États de l'aire de répartition (étape 2). Cela peut se faire en mettant à jour les évaluations de la Liste rouge et du Statut vert des espèces de l'UICN. Pour les espèces largement réparties, des rapports d'état régionaux au lieu d'un examen à l'échelle de l'aire de répartition peuvent être plus pratiques. Le ou les rapports d'état servent à éclairer l'élaboration de la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition pour la conservation de l'espèce ou sous-espèce (étapes 3 à 5). La stratégie est créée selon une approche participative en plusieurs étapes selon le concept « Zielorientierte Projekt Planung » (pyramide ZOPP ; Fig. 2), qui comprend 5 éléments stratégiques ainsi qu'une analyse des menaces, des risques et des opportunités :

Vision : « rêve futuriste » décrivant la situation idéale (l'état futur souhaité de l'espèce) à très long terme.

But : expression concrète, réaliste, mesurable et limitée dans le temps de la vision.

Objectifs : résultats à atteindre pour surmonter les menaces et atteindre l'objectif. Abordez directement les thèmes identifiés dans l'**analyse des menaces** :

L'**analyse des menaces** identifie les obstacles et les lacunes qui entravent la réalisation du but. Tous les facteurs ayant un impact négatif sur l'espèce dans le passé, le présent et le futur sont organisés dans un **Arbre à problèmes**, comprenant les **menaces directes** (facteurs ayant un impact négatif direct sur l'espèce), les **moteurs** (causes des menaces directes) et les **contraintes** (insuffisances n'ayant pas d'impact direct sur la population, mais permettant aux menaces d'en avoir). Sur la base de l'arbre à problèmes, les menaces, les contraintes et les moteurs sont regroupés en **thèmes généraux**.

Résultats : réalisations concrètes, nécessaires et suffisantes pour atteindre un objectif. Ils doivent être S.M.A.R.T. (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) et leur réalisation est contrôlée par des **indicateurs**. Tous les **risques** et **opportunités** potentiels liés aux résultats doivent être identifiés :

Risques : obstacles potentiels, indépendants de la stratégie, qui peuvent entraver la réalisation du résultat.

Opportunités : facteurs sociopolitiques, économiques ou culturels soutenant la mise en œuvre du résultat et présentant souvent de bons points d'entrée pour les actions de conservation.

Action : opérations claires et concrètes pour atteindre un résultat. Avec un acteur et un calendrier définis, un indicateur et un budget approximatif.

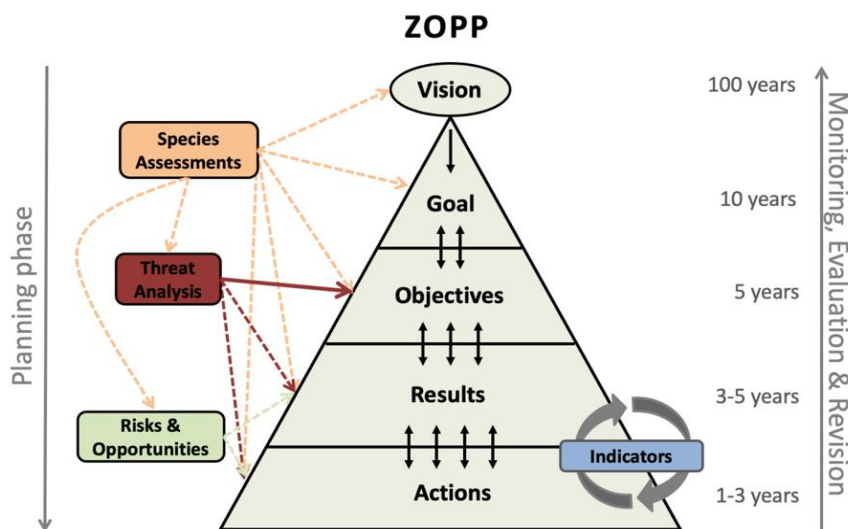


Fig. A-III 2 : Pyramide ZOPP comme outil schématisé pour expliquer le processus de planification lors d'un atelier participatif.

La stratégie est enfin résumée dans une **matrice de cadre logique (LogFrame)**, fournissant un bref aperçu tabulé des éléments et facilitant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

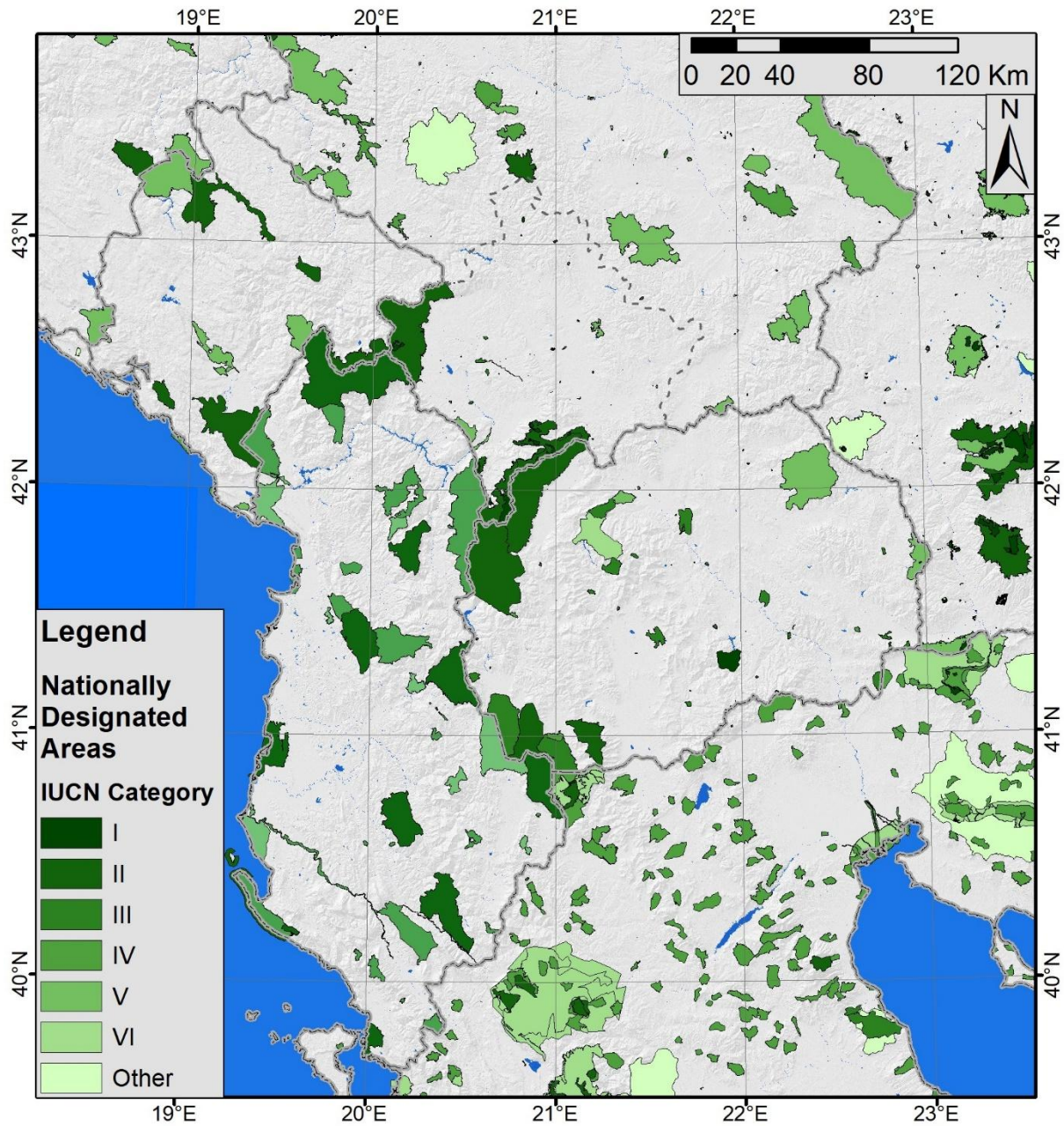
Pour la mise en œuvre pratique d'une stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition, des **plans d'action régionaux ou nationaux** doivent être élaborés pour concrétiser les mesures de conservation en fonction des besoins et des conditions préalables nationaux, en collaboration avec les parties prenantes locales. Les PAN sont ensuite mis en œuvre au travers de divers projets dotés de **plans de travail** spécifiques qui définissent les actions de façon beaucoup plus détaillée et servent d'outil de contrôle pour l'équipe et le partenariat élargi (étape 6).

Une planification rigoureuse prend du temps et demande des efforts, mais elle permettra d'économiser du temps et des fonds pendant la mise en œuvre et de rationaliser les mesures de conservation sur de vastes aires de répartition. De manière générale, toutes les informations nécessaires à une planification pertinente ne sont pas disponibles au début d'un tel processus. Par conséquent, au lieu de s'en tenir rigoureusement à un plan fixe, les stratégies de conservation doivent être organisées en tant que processus adaptatifs, permettant des ajustements aux nouveaux développements et aux nouvelles idées au fur et à mesure qu'ils se présentent. Par conséquent, la mise en œuvre des actions doit être suivie et les progrès régulièrement évalués (étape 7). Selon les conclusions de l'évaluation, les plans devront peut-être être révisés. Ce cycle itératif de mise en œuvre,

de suivi et de révision se poursuit jusqu'à ce que les objectifs soient atteints et que le but soit réalisé. En consignat et en partageant les enseignements tirés (étape 8), les projets de conservation peuvent avoir un impact dépassant leur portée immédiate.

Appendice IV – Aires protégées dans l'aire de répartition du lynx des Balkans

Zones désignées au niveau national - source Agence européenne pour l'environnement (base de données CDDA, juillet 2025). Catégorisation UICN I à VI.



Appendice V – Membres du groupe d'experts et participants aux ateliers de planification

Prénom	Nom	Affiliation	Pays	E-Mail	Atelier en ligne 1 15/04/2025	Atelier en ligne 2 22/04/2025	Atelier en ligne 3 29/04/2025	Atelier en ligne 4 13/05/2025	Atelier physique de Skopje - Juin 2025
Agim	Dardha	RAPA	AL	agimdardha@yahoo.com					
Aleksandër	Trajçe	PPNEA	AL	a.trajce@ppnea.org					
Bledi	Hoxha	PPNEA	AL	b.hoxha@ppnea.org					
Edit	Vardhami	MTE	AL	Edit.Vardhami@turizmi.gov.al					
Ervis	Lamaj	MTE	AL	Ervis.Lamaj@turizmi.gov.al					
Klaudja	Koci	PPNEA	AL	k.koci@ppnea.org					
Klodiana	Marika	MTE	AL	Klodiana.Marika@turizmi.gov.al					
Lefter	Gjanaj	RAPA	AL	leftergjana200@hotmail.com					
Diana	Zlatanova	Faculté de biologie, Université de Sofia	BGR	zlite2@gmail.com					
Elena	Tzingarska	Société des espèces sauvages des Balkans	BGR	elena@balkani.org					
Dejan	Radosevic	Chef du département de la biodiversité, Institut de la République pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel de la République de Srpska	BIH	D.Radosevic@kipn.vladars.net					
Igor	Trbojević	Université de Banja Luka	BIH	igortrbojevic@yahoo.com					
Nada	Mlinar	Département de la protection de l'environnement, Ministère du commerce extérieur et des relations économiques,	BIH	nada.mlinar@mvteo.gov.ba					
Tijana	Trbojević		BIH	t.trbojevic@yahoo.com					
Zeljka	Stojicic	Ministère de l'aménagement du territoire, de la construction et de l'écologie de la République de Srpska	BIH	kabinetministra@mgr.vladars.rs ; z.stojicic@mgr.vladars.rs					
Christos	Astaras	Institut national de recherche forestière en Grèce (département de Thessalonique)	GRE	christos.astaras@elgo.gr					
Adelina	Husaj	ERA	KOS14	adellajna_k@hotmail.com					
Fatos	Lajçi	ERA	KOS	fatoslajqi@gmail.com					
Ibra	Menderes	Agence forestière du Kosovo	KOS	Menderes.ibra@rks-gov.net					

¹⁴ en vertu de la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies

Ilirjana	Kastrati	ERA	KOS	jana_pe@hotmail.com					
Miradije	Gerguri	Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire	KOS	Miradije.Gerguri@rks-gov.net					
Nexhmije	Kamberi	Institut pour la protection de la nature	KOS	nexhmije.kamberi@rks-gov.net					
Aleksandar	Pavlov	MES	MK	pavlov@mes.org.mk					
Andrej	Gonev	MES	MK	gonev@mes.org.mk					
Arta	Starova	MES	MK	starova@mes.org.mk					
Dime	Melovski	MES	MK	melovskid@mes.org.mk					
Iskra	Stojanova	PNUE	MK	iskra.stojanova@un.org					
Isuf	Fetai	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire	MK	i.fetai@meopp.gov.mk ; isuf.fetai@yahoo.com					
Marija	Dirloska-Chaloska	MOEPP	MK	marija.chaloska@yahoo.com					
Mladen	Kolarik	Ministère de l'Agriculture et des Forêts	MK	mladen.kolarik@mzsv.gov.mk					
Robertina	Brajanoska	MES	MK	brajanoska@mes.org.mk					
Sashko	Jordanov	MOEPP	MK	s.jozdanov@moepp.gov.mk					
Vlatko	Trpeski	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire	MK	vlatko.trpeski@gmail.com					
Aleksandar	Perović	Agence pour la protection de la nature	MNE	aleksandar.perovic@epa.gov.me					
Anela	Sijarić-Decević	Responsable des écosystèmes terrestres et d'eau douce, ministère du Tourisme, de l'Écologie, du Développement durable et du Développement de la région du Nord	MNE	anela.sijaric@mepg.gov.me					
Miloš	Janković	Ministère de l'Agriculture, de la Sylviculture et de la Gestion de l'eau	MNE	milos.jankovic@mpsv.gov.me					
Radoslav	Četković	Ministère de l'Agriculture, de la Sylviculture et de la Gestion de l'eau	MNE	radoslav.cetkovic@mpsv.gov.me					
Jakub	Kubala	Université technique de Zvolen	SK	kubala.zoobojnice@gmail.com					en ligne
Duško	Cirovic	Faculté de biologie, Université de Belgrade	SRB	dcirovic@bio.bg.ac.rs					
Jelena	Ducic	Chef de la division du réseau écologique et de l'évaluation appropriée, ministère de la Protection de l'environnement	SRB	jelena.ducic@eko.gov.rs					
Radislav	Momirov	Chef de la division du réseau écologique et de l'évaluation	SRB	radislav.momirov@eko.gov.rs					

		appropriée, ministère de la Protection de l'environnement						
Anja	Molinari	KORA		a.molinari@kora.ch				
Clara	Nobbe	CMS		clara.nobbe@un.org				en ligne
Elliott	Carlton	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/CSE		e.carlton@kora.ch				
Fjolla	Halili	PNUE		fjolla.halili@un.org				
Johanna	Mattenklodt	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/CSE		johanna@mattenklodt.de				
Kristina	Buzharoska	PNUE		kristina.buzharoska@un.org				
Lisa	Leschinski	EuroNatur		lisa.leschinski@euronatur.org				
Manuela	von Arx	KORA		m.vonarx@kora.ch				
Mareike	Brix	Euronatur		mareike.brix@euronatur.org				
Marta	Medlinska	Convention de Berne		Marta.MEDLINSKA@coe.int				en ligne
Tabea	Lanz	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/CSE		t.lanz@kora.ch				
Urs	Breitenmoser	Groupe de spécialistes des félins de l'UICN/CSE		u.breitenmoser@kora.ch				